

European
Forum *for*
Urban
Security



Alcool, ville et vie nocturne
*Pour une stratégie locale
et transversale*



Publié par le Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus), cet ouvrage est issu du projet « Alcool, ville et vie nocturne » dont les travaux se sont déroulés de 2015 à 2017. Camille Jannel, chargée de mission, en a assuré la réalisation sous la supervision d'Elizabeth Johnston, déléguée générale, et avec la contribution des partenaires et experts du projet : Benoit Boulang (Communauté d'agglomération d'Angers) ; Nell Atturugiri (Besançon) ; Vanina Hallab (Bordeaux) ; Luc-Etienne Mollière et Patricia Salau-Kerhornou (Brest) ; Mélanie David (Lille) ; Pascal Poisot (Lorient) ; Stéphanie Mérieau et Marie-Annick Benâtre (Nantes) ; Marie Chauvet et Christine Pol (La Rochelle) ; Anne Sophie Poncelet et Martin De Duve (Univers Santé) ; Patricia Coursault (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives).

L'utilisation et la reproduction à des fins non commerciales sont libres de droits à condition d'en citer la source.

Mise en page : Marie Aumont, micheletmichel.com

ISBN : 978-2-913181-54-0

Dépôt légal : avril 2017

Forum européen pour la sécurité urbaine
10, rue des Montibœufs
75020 Paris, France
Tél. : + 33 (0)1 40 64 49 00
contact@efus.eu - www.efus.eu



Alcool, ville et vie nocturne *Pour une stratégie locale et transversale*

Table des matières



Introduction	p. 6
A) La ville de nuit	p. 6
B) L'alcoolisation excessive au cœur de la gestion de la vie nocturne.....	p. 9
C) Pour une approche équilibrée entre sécurité et santé	p. 10
D) Le projet Alcool, ville et vie nocturne	p. 12
Chapitre I – Prévenir et gérer l'alcoolisation excessive dans les villes la nuit.....	p. 17
A) Prévenir les consommations excessives et favoriser des comportements responsables.....	p. 18
B) Prévenir et réduire les risques et les nuisances	p. 23
C) Réguler l'environnement et le cadre de vie.....	p. 30

Chapitre II – Concevoir et mettre en place une stratégie globale et transversale	p. 41
A) Établir un diagnostic.....	p. 42
B) Déterminer des objectifs et un plan d'action.....	p. 45
C) Définir la gouvernance	p. 48
D) S'appuyer sur le partenariat et favoriser les collaborations intersectorielles	p. 51
E) Communiquer.....	p. 59
F) Évaluer.....	p. 61
Conclusion	p. 65
Annexes.....	p. 69

Introduction



A) La ville, la nuit



L'usage de la ville change avec la nuit : les besoins et les attentes des citoyens ne sont pas les mêmes, les problématiques et les réponses possibles diffèrent de celles de la journée. Certains services ferment ou tout au plus tournent au ralenti et/ou ont été conçus pour la journée, alors que d'autres fonctionnent et, par leurs activités, peuvent troubler la tranquillité des riverains. L'accentuation des inquiétudes et des peurs génère un sentiment d'insécurité spécifique dont la délinquance réelle n'est qu'un des facteurs. Par ailleurs, le développement des espaces festifs à la tombée de la nuit, et parfois jusqu'à l'aurore, a des conséquences à la fois en matière de santé et de sécurité.

La nuit ne peut plus être une dimension oubliée de la ville. La vie nocturne d'une ville doit répondre aux besoins créés par l'élargissement des temps de travail des citoyens, à leurs attentes en termes de sorties nocturnes, de vie festive et culturelle. Si elle représente des enjeux majeurs en termes économiques, touristiques, il s'agit aussi de ne pas oublier ceux qui subissent la vie nocturne des autres, qu'ils travaillent ou aspirent au repos.

De nombreuses villes européennes font face à des enjeux majeurs de gestion de leur vie nocturne, qu'elles doivent pacifier, réguler en même temps qu'elles ont besoin de la valoriser et la rendre attractive. Elles doivent ainsi apporter une réponse globale et pragmatique qui articule santé, sécurité, gestion et partage de l'espace, mais aussi la cohabitation entre les différents acteurs qui l'occupent (secteur festif, riverains, noctambules, etc.).

Pour soutenir ses membres dans la gestion de leur vie nocturne, le Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus selon son acronyme en

anglais) a développé un groupe de travail « la ville, la nuit » qui s'appuie sur divers travaux menés par l'Efus depuis de nombreuses années sur les thématiques qui touchent à la nuit. Ce groupe de travail a pour objectif de valoriser les pratiques de ses membres, favoriser les échanges entre eux, développer un programme de formation en adéquation avec leurs besoins et les accompagner notamment en disséminant les recommandations élaborées par le Forum européen dans le cadre de ses projets.

Touchant à divers aspects de la ville, la gestion de la vie nocturne est à la confluence de différents thèmes traités par l'Efus. Elle s'inscrit dans un corpus important de travaux autour de la prévention, la réduction des risques, la gestion de l'espace public et des foules mais aussi la médiation et la résolution des conflits entre divers groupes.

Dès 1993, le Forum européen a travaillé sur les parcours de la nuit des jeunes et leurs lieux de rencontre dans les villes avec le programme international « Décibel : les discos, la musique, la drogue, l'alcool et la sécurité routière ».

Au début des années 2000, l'Efus s'est intéressé aux festivals de musique afin de soutenir les partenariats (élus, police, justice, acteurs sociaux, DJ, professionnels) et travailler sur l'efficacité des interventions sanitaires et sociales, prévenir les accidents et réduire les risques (alcool, drogues, SIDA). Une publication a été produite en 2000, « Organiser la sécurité et la prévention socio-sanitaire dans le cadre d'un grand événement musical ». Dans le cadre du festival international de la ville à Créteil en 2001, le Forum avait organisé un débat intitulé « la ville, la nuit » avec des représentants européens pour échanger sur la sécurité et le sentiment d'insécurité la nuit, les partenariats public-privé et les métiers de nuit.

Entre 2005 et 2011, les projets européens Democracy, Cities and Drugs (DCD) I et II ont réunis 50 villes partenaires, puis un groupe resserré de 25 et des réseaux associés. Ces projets avaient pour objectif de développer des méthodes et des politiques anti-drogues partenariales, dans une approche coordonnée participative et plus efficace. Dans le cadre de DCD II, une plateforme « pour une vie nocturne plus sûre » a réuni tous les acteurs travaillant sur la scène

festive, notamment en mettant en place, dans les établissements de nuit, des pratiques de réduction des risques. Cette plateforme a trouvé un prolongement avec plusieurs projets de mise en œuvre des recommandations, notamment le projet NEWIP qui rassemblait des professionnels de santé, volontaires, organisateurs de soirées et responsables d'établissements, des représentants d'organisations publiques et notamment des collectivités locales, des chercheurs, mais aussi des représentants de la population festive. Ce projet s'est poursuivi par la création du réseau permanent NEW Net.

Ces travaux ont aussi contribué à renforcer le positionnement de l'Efus en matière de prévention et réduction des risques liés aux consommations.

Une résolution a été adoptée par le Comité Exécutif du Forum européen à la suite de DCD II, s'appuyant notamment sur les résolutions de l'Organisation des Nations Unies de Vienne et de Prague (2010) et les constats établis que les politiques essentiellement répressives envers les consommateurs se sont révélées clairement inadaptées, qu'elles accentuent la stigmatisation et maximisent les risques pour les personnes comme pour les communautés. Cette résolution affirme que les questions de sécurité et de santé publique ne doivent pas être vues comme contradictoires en la matière, mais bien complémentaires et interdépendantes.

Enfin, la gestion de la vie nocturne dans les villes touristiques a également été abordée dans le cadre du projet Sécurité & Tourisme (2013 - 2015) qui a accompagné sept villes européennes dans l'amélioration des dispositifs « sécurité » de leurs politiques touristiques et pour favoriser la cohabitation avec la population locale. Parce que l'offre festive et la vie nocturne constituent parfois des vitrines pour certaines villes touristiques, l'un des enjeux de ce projet consistait à définir comment prévenir et lutter contre les nuisances (nuisances sonores nocturnes, alcoolisation excessive sur la voie publique, prises de risques) que certains touristes peuvent occasionner. Ceux-ci se comportant parfois différemment dans une ville et un pays qui n'est pas le leur, le projet a notamment étudié comment des politiques de prévention peuvent cibler et s'adapter à ce public pour inciter les touristes à se comporter comme des "citoyens temporaires" de la ville qui les accueille.

B) L'alcoolisation excessive, au cœur de la gestion de la vie nocturne



Parmi les nombreux aspects à prendre en compte dans la vie nocturne d'une ville, la consommation d'alcool et ses excès occupent une place particulière. L'alcool est présent, voire incontournable dans la majorité des activités festives : repas en famille ou entre amis, soirées dansantes, anniversaires, sorties au restaurant, cocktails, « verre de l'amitié », départs à la retraite, repas d'affaires, etc. Il est également au centre de certains rites initiatiques comme les enterrements de vie de célibataire ou les mariages. Perçu comme un outil positif de socialisation, l'alcool désinhibe, détend, rassemble, rassure, stimule, aide à séduire, à danser ou encore à discuter avec des inconnus. Cependant, consommé avec excès, l'alcool engendre des comportements à risque pour ceux qui le consomment et qui peuvent nuire à l'environnement et au bien-être de ceux qui côtoient ces consommateurs.

En France, le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) a mis en place entre 2007 et 2009 un groupe de travail “Binge Drinking” qui a traité le phénomène d'alcoolisation des jeunes sur l'espace public, sa gestion et les outils à disposition des villes (chartes, arrêtés) ; ce réseau a aussi contribué à apporter des éléments de gestion sur le phénomène des “apéro Facebook”.

Le prolongement de ce groupe de travail s'est opéré au niveau européen au sein du projet SDS (Safer Drinking Scenes), piloté par le FFSU avec le soutien de l'Efus, entre 2011 et 2013 sur les jeunes et la consommation d'alcool dans l'espace public. Ce projet est né du constat partagé par les villes que l'alcoolisation excessive dans l'espace public pose des problèmes majeurs de gestion de la vie nocturne.

L'objet d'étude de ce projet était le *binge drinking* (soit la consommation de plus de cinq unités d'alcool en deux heures) chez les jeunes. Dix villes européennes ont été accompagnées par l'Efus et une équipe interdisciplinaire d'experts pour étudier cette problématique sous trois axes :

- ▶ Les risques sanitaires qu'entraînent les pratiques d'alcoolisation excessive ;
- ▶ Les risques d'augmentation des actes de violence, des nuisances et plus généralement des comportements déviants en prenant en compte les consommateurs en tant qu' « auteurs » potentiels ;
- ▶ Les risques de victimisation accrus par la vulnérabilité que provoque la consommation, en envisageant que des consommateurs puissent être des victimes potentielles.

La publication Safer Drinking Scenes¹ s'est attachée à présenter ce phénomène de *binge drinking*, en analysant les publics, les lieux et temps concernés et les problématiques qu'il engendre dans les villes. Les contributions des experts éclairent sur ses caractéristiques et mesures en Europe mais aussi sur ses aspects cliniques, ses facteurs de risque et ses conséquences individuelles et collectives.

C) Pour une approche équilibrée entre sécurité et santé



Les années 1990 et 2000 ont vu un développement massif des approches sécuritaires d'une société qui voulait, parfois à tout prix, contrôler les individus et leurs comportements. Mais devant l'échec des approches sécuritaires, un changement de paradigme s'opère, en France comme dans d'autres pays d'Europe, en faveur d'une société de la promotion de la santé, de la réduction des risques et des nuisances, où les approches positives et transversales tendent à guider les politiques publiques et où l'équilibre entre prévention et répression est l'objectif visé. L'expérience montre que le volet répressif ne peut, à lui seul, limiter les excès. Il est nécessaire de le compléter et de le combiner

1- *Safer Drinking Scenes : Alcool, ville et vie nocturne*, Efus/FFSU, 2014

avec un volet d'actions de prévention, reposant sur des démarches d'information, d'éducation et d'assistance pour éviter les débordements et réduire les risques et les nuisances.

Face au défi que représente la recherche d'équilibre entre prévention et interdiction, régulation et encadrement de la vie nocturne, il est nécessaire que les politiques publiques prennent en compte les spécificités de la vie nocturne et s'adaptent à la variation des usages par rapport à la vie diurne : c'est notamment le cas de la politique de prévention et réduction des risques liés à l'alcoolisation massive.

À partir des recommandations issues de ses différents projets, l'Efus a consolidé sa doctrine sur les problématiques posées par la vie nocturne et les membres du Comité Exécutif ont appelé de leurs vœux la construction de stratégies intégrées au niveau local, fondées sur l'équilibre entre santé et sécurité publiques.

Une résolution adoptée à Milan en octobre 2014 s'est prononcée en faveur d'une politique globale de la nuit qui vise à construire les conditions nécessaires à une vie nocturne durable et de qualité et s'insérant dans une stratégie globale, partenariale et intégrée.

L'ensemble de ces travaux a construit et renforcé le positionnement politique du Forum européen, déjà inscrit dans le Manifeste d'Aubervilliers et de Saint Denis (2012) qui prône un traitement équilibré du phénomène et rappelle l'objectif de maintenir la balance entre l'ordre public et les impératifs de santé publique ; ce pragmatisme s'appliquant dans un strict respect des droits des uns et des autres. Les recommandations de l'Efus peuvent se résumer en quatre points principaux :

- ▶ La fête est importante et légitime. Elle a une fonction sociale forte, mais il faut aussi reconnaître ses risques, et surtout lorsqu'il y a une alcoolisation dont les excès posent problème. Pour faire face à ces risques, il faut une politique qui allie la prévention, la sensibilisation, la réduction des risques, et qui va de pair avec une politique de régulation des comportements problématiques et une réglementation adaptée.
- ▶ Animer la nuit pour lui rendre sa place au sein de la ville. Le temps de la nuit doit être considéré comme faisant partie à part entière de la ville, ne pas être mis de côté. En plus de la prévention et de la mé-

diation, des actions d'animation peuvent être conduites qui portent des messages de responsabilisation qui accompagnent les fêtards. Mais l'espace public festif doit aussi être réapproprié et pacifié.

- ▶ Répondre aux problématiques qui se posent par un plan d'action local, qui soit réfléchi avec les autres partenaires, des actions qui ressortent d'un diagnostic partagé, et qui s'inscrivent dans une logique intégrée aux autres stratégies de sécurité urbaine.
- ▶ Créer les conditions d'un partenariat public-privé qui soit gagnant/gagnant. Toute la chaîne du secteur privé, des petites épiceries aux débits de boissons en passant par les transports ou les organisateurs de soirée, doit être associée. La compréhension d'un intérêt mutuel entre la ville et le secteur privé est le point de départ d'une bonne coopération.

D) Le projet Alcool, ville et vie nocturne

Le projet Alcool, ville et vie nocturne, piloté par l'Efus en 2015 et 2016, s'est inscrit dans la continuité de ces travaux et constats en poursuivant les échanges entre les villes de Bordeaux, Besançon, Brest, Angers, La Rochelle, Lille, Lorient et Nantes, qui se sont portées volontaires pour participer au projet.

Ces huit villes, de taille, géographie, traditions festives différentes, connaissent des problématiques similaires de gestion de l'alcoolisation massive et de la fête, que ce soit les weekends, les jeudis (voire mercredis) soirs dévolus aux soirées étudiantes, lors de festivals ou grands événements (Fête de la musique, etc.) et mettent en œuvre ou soutiennent des actions variées pour prévenir et gérer les excès et nuisances.

L'analyse du phénomène d'alcoolisation excessive (publics, lieux, temps, problématiques) ayant déjà été opérée dans Safer Drinking

Scenes, ce projet avait pour objectif de poursuivre le travail initié en consolidant les méthodologies d'intervention et d'organisation des villes. Il a permis d'observer et recenser l'ensemble des champs d'intervention des villes pour prévenir et agir sur les alcoolisations ponctuelles importantes. Des outils méthodologiques (en annexe) ont été créés pour accompagner les villes dans un processus d'étude et d'évaluation de leurs dynamiques locales. En cela, ce projet s'est également appuyé sur les recommandations élaborées par la publication de l'Efus *Méthodes et outils pour une approche stratégique de la sécurité urbaine*.

Il s'est inscrit dans les objectifs du Plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013/2017 - notamment l'axe stratégique 1.3 « Réduire les risques sanitaires et les dommages sociaux » et son objectif 1.3.1.3 « Développer les approches populationnelles de la réduction des risques » visant la réduction des alcoolisations ponctuelles importantes, en particulier pour les jeunes - ce projet a été soutenu financièrement par la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives). Le Forum européen a fait appel à l'expertise de Martin De Duve et Anne Sophie Poncelet, de l'association Bruxelloise Univers Santé, pour l'accompagner dans la méthodologie d'étude des villes et l'élaboration des recommandations contenues dans cette publication.

Ce projet avait deux objectifs principaux : construire des processus d'étude des dynamiques locales et aboutir à un document - cette publication - présentant les axes de travail incontournables d'une stratégie globale visant à prévenir et réduire les risques liés à l'alcoolisation excessive la nuit.

A) Construire des processus d'étude des dynamiques locales

Les huit villes partenaires du projet ont été étudiées par le biais d'une méthodologie commune afin d'observer les dynamiques locales de la manière la plus uniforme et la plus objective possible. Deux outils méthodologiques (en annexe) ont été créés en amont.

Le premier outil est une « carte d'identité », qui a permis aux villes de produire un état des lieux des problématiques (délinquance, victima-

tion, troubles à la tranquillité publique, usages des espaces publics, etc.) et des « ressources locales » (services municipaux et de santé, institutions, associations, acteurs économiques), en s'appuyant sur des données objectives (chiffres, enquêtes, etc.) mais aussi sur des éléments subjectifs, nécessaires également à l'analyse de situation. Le document comprend trois parties :

- ▶ les constats (des plus généraux aux plus particuliers, sur la consommation d'alcool et le milieu festif, les problèmes rencontrés, les partenaires, etc.) ;
- ▶ la finalité et les objectifs de la ville (à court et moyen terme) mais aussi la manière dont elle communique en la matière ;
- ▶ les actions (en matière de collecte de données, d'évaluation, de prévention, de réduction des risques et de réglementation).

Le deuxième outil, « inventaire des actions », venait compléter la carte d'identité en présentant plus concrètement et en détail les principaux dispositifs mis en place par la ville et ses partenaires.

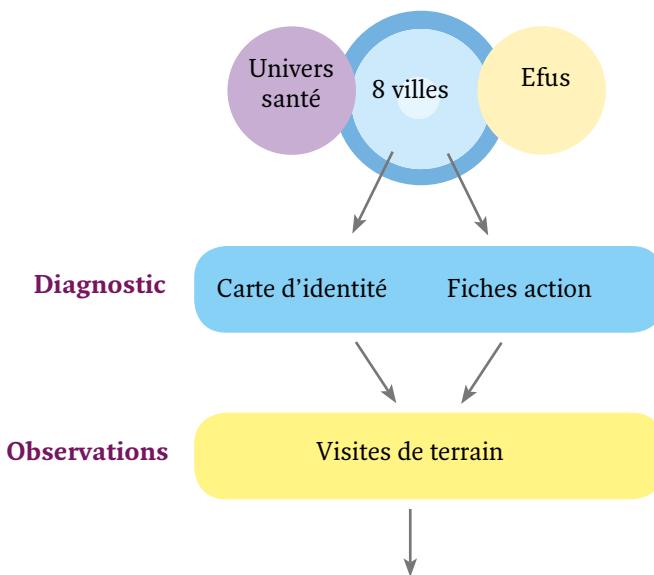
Pour compléter ce diagnostic, chaque ville a été invitée à créer une instance d'état des lieux rassemblant des protagonistes d'horizons divers afin de recueillir les différents points de vue et les différentes sources d'information des acteurs concernés et obtenir ainsi une vision la plus proche possible de la réalité, intégrant les représentations que chacun s'en fait. Pour être la plus représentative possible des acteurs concernés, il était proposé de composer cette instance des personnes suivantes :

- ▶ représentants de la ville (maire, élu, membre du conseil municipal, services : jeunesse, prévention, santé, médiation, etc.) ;
- ▶ représentants de l'Etat (police, préfecture, chef de projet MILDECA, agence régionale de santé, Education nationale, PJJ, procureur, etc.) ;
- ▶ acteurs associatifs agissant dans le domaine de la prévention, de la prise en charge et de la réduction des risques liés à la consommation d'alcool et aux conduites addictives en général ;
- ▶ représentants du milieu festif (organisateur d'événements et/ou te-

nancier de lieu festif), commerçants de produits alcoolisés et/ou cafetier, jeunes, étudiants.

Ce travail de diagnostic a été complété et nourri par des échanges et confrontations lors de visites de terrain des partenaires et experts du projet. Lors des visites de terrain, une série de rencontres, individuelles et/ou collectives, ont été organisées avec plusieurs acteurs : élus et services municipaux concernés par la problématique : sécurité, santé, tranquillité publique, jeunesse, culture ; représentants du milieu festif ; police nationale ; organisations étudiantes, etc. De plus, une sortie dans la ville était prévue de jour et de nuit, afin de visualiser les différentes ambiances et actions mises en place.

Déroulé du projet Alcool, ville et vie nocturne



B) Déterminer les axes de travail incontournables pour prévenir et réduire les risques liés à l'alcoolisation excessive la nuit

Les observations sur le phénomène et les problématiques rencontrées dans chacune des villes dans le projet Alcool, ville et vie nocturne ont permis de vérifier un certain nombre de constats dressés à l'époque de Safer Drinking Scenes (lieux, jours et horaires de sortie, problématiques de santé, de sécurité publique, victimisation, nuisances, etc.) tout en explorant de nouveaux aspects qui n'avaient pas, ou peu, été étudiés, notamment les questions de gouvernance et management de la vie nocturne dans les villes, avec la création de services municipaux spécifiques et/ou d'instances spécifiques à la vie nocturne, l'implication d'acteurs jusque-là peu ou pas associés : habitants, transporteurs, le secteur festif et culturel, les liens avec les politiques de jeunesse, d'animation, de cohésion sociale.

À partir des constats établis et des préconisations élaborées lors des visites de terrain du projet Alcool, ville et vie nocturne, cette publication a pour objectif, premièrement, de présenter les axes de travail contribuant à prévenir et à gérer l'alcoolisation excessive la nuit et, deuxièmement, d'aider les villes à concevoir et mettre en place une stratégie globale et transversale intégrant l'ensemble de ces axes.

Chapitre I

>>>>>>>>>>>>>>>

**Prévenir et gérer
l'alcoolisation
excessive dans
les villes la nuit**

>>>>>>>>>>>>>>

En matière de consommation d'alcool et de gestion de la vie nocturne dans une ville, plusieurs approches sont possibles, et complémentaires. Sans pouvoir être exhaustifs, certains axes de travail semblent incontournables et donnent lieu à des actions variées.

Les exemples choisis pour illustrer ces axes de travail poursuivent plusieurs objectifs et pourraient ainsi figurer parmi plusieurs catégories dans la mesure où ce sont des actions qui permettent d'agir à plusieurs niveaux. Des choix ont été opérés afin de faciliter la lecture et rester concis. Cependant, l'ensemble des fiches actions réalisées dans le cadre du projet sont consultables sur le lien suivant (accès réservé aux membres du Forum).

Souvent, le plus intéressant est de conjuguer les approches pour intervenir sur plusieurs facteurs et par différents moyens. Le choix de chaque ville d'agir sur l'un ou l'autre élément dépendra bien entendu du contexte local et des objectifs qu'elle s'est fixés.

A) Prévenir les consommations problématiques et favoriser des comportements responsables

1) L'information

Il existe plusieurs manières d'appréhender les questions de consommation. Pour qu'un individu puisse agir sur ses comportements, il faut qu'il puisse le faire en toute connaissance de cause sur les risques et effets néfastes auquel il s'expose et lui donner les moyens de les réduire. Les messages ne doivent pas être définis sur base des représentations de ceux qui les conçoivent, mais bien à partir de celles du public visé. Il est indispensable d'adopter un discours authentique, simple, mais certainement pas simpliste. Nier les avantages et plaisirs de la consommation serait par exemple contre-productif.

L'information en matière de programmation culturelle, sportive, artistique permet aussi d'agir sur les comportements en informant le public des alternatives qui s'offrent à lui.

Cependant, l'information semble moins développée dans le domaine de la législation et de la réglementation, plus complexe et souvent peu connue du public. Toutes les villes participant au projet ont fait part de leurs difficultés à communiquer et informer sur leur réglementation et, *in fine*, à la faire appliquer.

Il existe une multitude de moyens de transmettre l'information : distribution de brochures, guides, affichage, dialogue, utilisation des réseaux sociaux, etc. Quel que soit le moyen utilisé, il doit être adapté au public cible, quitte à utiliser plusieurs canaux si ceux-ci sont pertinents par rapport au public et aux objectifs visés.

Il est courant de penser qu'informer suffit à influer voire modifier des comportements. Cependant, l'information est une étape nécessaire mais néanmoins insuffisante qui doit être juxtaposée avec d'autres types d'actions pour qu'elle ait une portée éducative.

À Angers, la Direction jeunesse, qui mène un travail d'accompagnement des étudiants dans l'organisation responsable de leurs soirées, a réalisé à leur intention un guide qui comprend diverses informations (sur la législation, sur les risques liés à la consommation mais aussi sur la gestion des transports, les salles et lieux à disposition pour organiser une soirée, etc.). La ville renforce ce travail d'information par un accompagnement plus poussé de formation des étudiants organisateurs de soirée, mais aussi un partenariat pérenne avec les grandes écoles et l'université.

D'autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires, en particulier :

- ▶ le guide des soirées étudiantes (CA Angers)
- ▶ Soft'N'Joy (La Rochelle)

- ▶ SMEBA (Brest)
- ▶ SMEREB (Besançon)
- ▶ SUMPPS (Besançon)
- ▶ Formation des étudiants par le LMDE (lille)
- ▶ Spiritek - prévention et RDR à destination des jeunes (Lille)

2) Le développement des compétences psychosociales

Les compétences psychosociales, telles que les a définies l'Organisation Mondiale de la Santé en 1993, sont « l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adaptant un comportement approprié et positif, à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. »

Penser aux compétences psychosociales n'est peut-être pas instantané quand on aborde les politiques publiques liées à l'alcool et la vie nocturne. Pourtant, agir sur les compétences qui favorisent l'adoption de comportements responsables peut avoir un impact important et à long terme. Certaines compétences psychosociales sont favorables à l'adoption de comportements de consommation sains, tels que l'esprit critique, la confiance en soi, des habiletés relationnelles, la gestion des émotions et du stress. Elles intègrent aussi des capacités de résistance et de négociation, de gestion des conflits, d'affirmation et de résistance à la pression d'autrui et du groupe. Il est donc intéressant de chercher à développer ou renforcer ces compétences pour prévenir les usages à risque.

Le renforcement des compétences psychosociales d'un individu s'effectue dans tous les environnements et à tous les moments de la vie. Il est donc pertinent de soutenir des actions ou dispositifs qui permettent de développer les compétences psychosociales des jeunes, en partenariat avec les acteurs qui les connaissent et interagissent au quotidien avec eux (professeurs, éducateurs, parents, etc.). Ce type de démarche devrait idéalement s'envisager dès le plus jeune âge, et de manière systémique, à travers tous les apprentissages et relations interpersonnelles et non par une action ponctuelle. Les objectifs de ce travail sur les compétences psychosociales sont nombreux : permettre au jeune de prendre confiance en lui, de savoir prendre les décisions, de susciter chez lui des question-

nements sur ses émotions, sur son comportement et ceux des autres. Globalement, tout ce travail amène à un renforcement des compétences indispensables pour prévenir des pratiques à risque. Certaines actions en milieu scolaire ou universitaire peuvent par exemple être conçues pour répondre à ces objectifs.

À Nantes, le service santé scolaire fait un travail de prévention dès le plus jeune âge, de la Grande Section au CM2, dans toutes les écoles, privées et publiques, en animant des séances d'éducation à la santé. Les compétences psychosociales sont abordées soit directement, soit de façon transversale via d'autres thématiques. Ce travail se fait dans le cadre d'un projet d'école en partenariat avec le corps enseignant, les parents et d'autres acteurs gravitant autour des enfants (périscolaire, animateurs sportifs, associations, etc.), sur le temps scolaire et extrascolaire (ouverture au quartier).

À La Rochelle, face au constat de la multiplicité des actions et des messages de prévention autour des consommations d'alcool, il a été proposé par la Ville et l'Education Nationale de créer un Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Rochelais. Il regroupe en 2017 tous les collèges et lycées de la ville, ainsi que le Centre de formation des apprentis. Dans le cadre de ce collectif, un kit de prévention « La fête, regards de jeunes rochelais » a été réalisé par et pour les jeunes. Des conférences-débats ont été organisées par et pour les parents.

Le projet ADVIE (Auteur de sa vie) du Centre Polyvalent de Santé Universitaire de Lille se décline en plusieurs actions (sophrologie, ateliers de gestion du stress, théâtre d'improvisation, prise de parole en public, sensibilisation aux substances, etc.) conçues pour former les étudiants à se responsabiliser et prendre conscience des multiples facteurs qui peuvent influencer leur façon de consommer (stress, faible estime de soi, pression des pairs, etc.) et apprendre à mettre en place des solutions pour y remédier.

>>

D'autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires ; en particulier les fiches suivantes :

- ▶ l'Expo 9-13 et 13-18 (La Rochelle)
- ▶ CESCR (La Rochelle)
- ▶ DHS (Besançon)
- ▶ Formation ICAM (Lille)
- ▶ La Catho (Lille)

3) Le travail sur les représentations sociales

Les représentations sociales sont des grilles de lecture et d'interprétation du monde que chacun porte en soi et qui guident les comportements, les actions et les interactions sociales. Il est important de, premièrement, souligner que les représentations sociales ne sont pas figées et définitives et, deuxièmement, de travailler sur les représentations lorsque l'on veut construire une action, un projet, voire modifier un comportement.

La « Silent party » organisée par la ville de Besançon en 2016 dans le cadre du projet « La fête à Besac » montre qu'il est possible de faire la fête autrement : pas d'alcool, une salle, trois ambiances musicales différentes, via des casques audio, le tout dans un musée d'art contemporain. D'une pierre, trois coups : rappeler qu'une fête où l'alcool n'est pas au centre de l'attention est possible, séduire le public étudiant à travers un concept neuf et décalé, et promouvoir la culture grâce au lieu choisi qui donnait également accès à l'exposition. Cette soirée s'inscrit dans un programme annuel de six soirées "alternatives" organisées par la ville et ses partenaires pour proposer diverses activités aux étudiants lors des jeudis soirs traditionnellement dévolus aux soirées étudiantes sur-alcoolisées (jeux de société, patinoire, initiation aux danses latino-américaines, etc.).

La ville de Nantes (en partenariat avec la ville de Saint-Herblain) a participé à une formation financée par la Mildeca sur la prévention des toxicomanies et conduites à risques, dont ont bénéficié 23 professionnels d'un même quartier prioritaire début 2016. Cette formation a permis de modifier les représentations que pouvaient avoir les professionnels par rapport aux sur-consommateurs (jeunes ou moins jeunes) : ils ont désormais moins de préjugés et se montrent plus bienveillants.

L'action ponctuelle, même si elle est réussie et présente d'autres intérêts, ne suffit pas. Ce travail est en effet un processus qui doit s'inscrire sur la durée car il prend du temps et doit s'envisager sous plusieurs formes pour modifier les représentations de manière durable.

D'autres villes ont également travaillé sur l'organisation d'événements festifs alternatifs de ce type, comme La Rochelle dans le cadre de son projet Soft 'N' Joy ou Lorient avec les soirées H2O.

D'autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires, en particulier :

- #### ► Soft'N Joy (La Rochelle)

B) Prévenir et réduire les risques et les nuisances

1) La prévention par les pairs

Des années de pratiques de la réduction des risques ont fait la preuve de la plus grande efficacité des dispositifs impliquant les pairs, se basant

sur le principe que les messages sont mieux entendus et reçus s'ils sont transmis par des pairs. Des jeunes vont à la rencontre d'autres jeunes afin de prévenir les risques liés à la santé, de dialoguer, d' informer, de responsabiliser et de réaliser des médiations en cas de conflits. La participation et l' implication sont ici des leviers majeurs. Les jeunes sont directement impliqués dans le processus et responsabilisés.

La prévention par les pairs peut se faire de plusieurs manières, comme en témoignent les exemples rencontrés sur le terrain. En effet, l'ensemble des villes disposent d'un dispositif de prévention par les pairs, que ce soit de la déambulation d'équipes sur l'espace public pour aller vers les fêtards, des stands d'information et réduction des risques lors d'événements divers : soirées alternatives, événements festifs de grande ampleur, fêtes étudiantes, ou simplement les soirs de weekend, mais avec des particularités propres à chacune :

- ▶ la tenue est importante, à la fois pour des raisons d'identification - il s'agit notamment de veiller à ce qu'ils ne soient pas confondus avec les forces de police - mais aussi d'assurer une visibilité suffisante du dispositif et assurer la sécurité des personnes qui déambulent la nuit. À Angers, Bordeaux et la Rochelle, la couleur choisie est le blanc ;
- ▶ les approches peuvent différer : la prévention par les pairs peut se faire de plusieurs manières : via de la déambulation (Lille, La Rochelle, Bordeaux, Besançon, Nantes) ou, plus statique mais aussi visible, via un stand d'information et d'échanges (Angers, Brest) ;
- ▶ la sensibilisation peut se faire par la distribution d'outils : brochures, préservatifs, éthylotests, etc. (la Rochelle, Lille) et/ou par le biais de démonstrations à un stand (Angers, Brest) ;
- ▶ les horaires : beaucoup de villes font le choix d'arrêter les actions de prévention par les pairs avant minuit, heure à laquelle le taux d'ivresse ne permet souvent plus de sensibilisation. La ville de Bordeaux l'étend jusqu'à 2 heures du matin ;
- ▶ la gestion : si la plupart des villes soutiennent un dispositif porté par une mutuelle étudiante ou une association de santé, la ville d'Angers a fait le choix en 2015 d'intégrer ce dispositif en régie, ce qui a permis de maîtriser l'ensemble du dispositif et d'en diminuer le coût.

À Nantes, depuis 2015, des étudiants relais-santé sont formés au sein du service universitaire. Ils se déplacent dans les campus en journée à la rencontre de leurs pairs pour libérer la parole et faciliter les échanges grâce à des animations ludiques autour de l'hyper-alcoolisation et des comportements à risque (« Dose ta soirée »).

>>>

D'autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires, en particulier :

- ▶ Equipe de Nuit (La Rochelle)
- ▶ Plan municipal l'Alcool Noie la Fête (la Rochelle)
- ▶ TAF ANPAA (Bordeaux)
- ▶ Soirées du bac Moulin Blanc (Brest)
- ▶ Courrier prévention parents d'élèves (Brest)
- ▶ NoctaLille (Lille)

2) La réduction des risques

La réduction des risques a pour objectif de réduire les effets négatifs liés à la consommation et de prévenir les dommages que cette consommation peut occasionner chez les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas s'abstenir de consommer.

En matière d'alcool, les risques à court terme sont liés aux déplacements à pied, en vélo, voiture, scooter, à « l'alcool violent », aux rapports sexuels non-protégés ou regrettés, aux comas éthyliques, à l'hypothermie, aux polyconsommations : l'alcool désinhibe et peut pousser plus facilement à essayer d'autres produits, à commencer par le tabac ou le cannabis.

La réduction des risques implique le respect, le non-jugement et la participation des usagers. Plusieurs principes d'intervention y sont liés, tels que : ne pas banaliser, donner les moyens de réduire les risques, encourager la prise de responsabilités, etc.

Quelques exemples de bons réflexes à adopter ou de messages à faire passer : ne pas conduire en état d'ivresse, avoir des préservatifs sur soi et les utiliser en cas de rapport sexuel, alterner boissons alcoolisées et non alcoolisées, ne laisser personne dans le froid, raccompagner son ami(e) qui a trop bu et surveiller son état de conscience, privilégier la qualité plutôt que la quantité, se fixer une limite en quantité et en argent, manger avant de « faire la fête », ne pas pousser les autres à consommer, laisser la liberté à chacun de boire ou pas, etc. Comme pour l'information, il faut que les dispositifs et moyens de réduire les risques soient adaptés au groupe cible ainsi qu'à l'environnement.

Cette stratégie de santé est utilisée dans l'ensemble des villes et même souvent au cœur de leur stratégie de prévention et de lutte contre les alcoolisations ponctuelles importantes, à différentes échelles, dans différents lieux et selon différents moyens.

Dans les lieux et événements privés, on retrouve cette démarche dans certains événements festifs de grande ampleur, dans les soirées étudiantes ou dans certains établissements signataires de chartes ou labels, généralement sous forme de stands tenus par des associations de santé, la distribution d'outils de réduction des risques : préservatifs, réglettes d'alcoolémie, etc. ou l'usage de bonne pratiques comme la distribution d'eau gratuite.

Sur l'espace public, l'ensemble des villes du projet mettent en place des actions, ponctuelles ou régulières, de déambulation avec distribution d'outils, d'eau, la mise en place de stands, d'espaces de chill out.

Plusieurs villes ont expérimenté des espaces d'accueil et de détente combinant des approches de prévention : tests d'alcoolémie, diffusion de messages de prévention mais aussi d'assistance et de surveillance des personnes en souffrance ou danger à cause de leur consommation.

Nantes a installé sur le site festif du Hangar à Bananes un poste de secours qui combine un stand de prévention tenu par les veilleurs de soirée et un stand de secours tenu par la Protection civile.

Le Somm'enbus à Bordeaux est un dispositif innovant qui propose un espace d'accueil aménagé dans un bus, permettant à celui-ci de couvrir plusieurs lieux de fête identifiés à Bordeaux sur une plage horaire très étendue. Il est présent tous les jeudis sur la place de la Victoire de minuit à 6h et les vendredis et samedis sur les quais de Paludate de minuit à 7h. La préfecture, l'Agence Régionale de Santé, la Métropole et la ville ont souhaité faire évoluer le dispositif au plus près des enjeux et de la vie nocturne festive. Un nouveau dispositif mobile nocturne est en cours à Bordeaux, il fonctionnera sur les fins de semaine de 23h à 6h avec les équipes de prévention et de réduction des risques du Centre d'Etude et d'Information sur les Drogues et les Addictions (CEID-A).

Par ailleurs, rendre l'usager acteur de la réduction des risques semble être une préoccupation commune aux villes qui mènent un travail de sensibilisation sur l'importance d'être vigilant à l'autre et solidaire dans le groupe.

Agir sur des alternatives aux boissons alcoolisées est aussi une action de réduction des risques efficace. Penser à une offre de boissons non alcoolisées qui soient disponibles, attractives et à prix modique, voire gratuites, peut influencer la consommation de boissons alcoolisées et inciter à alterner. Un accès à l'eau gratuite dans les milieux festifs a, par exemple, un impact très important. Or, certaines villes n'ont pas encore assez développé ces aspects. Que ce soit par des fontaines à eau dans la ville ou un affichage dans les bars, l'accès à et la gratuité de l'eau invitent les fêtards à adopter des comportements qui limitent les risques liés à une consommation excessive d'alcool.

Brest met en place des bars à eau et la distribution de bouteilles lors des grands événements festifs de la ville. Le bar à eau présente l'avantage d'assurer la bonne utilisation de l'eau, celle-ci étant servie sur place dans des gobelets, contrairement à la distribution de bouteilles qui donne parfois lieu à des jeux de type bataille détournant les objectifs de cette distribution. Cependant, le bar à eau a pour inconvénient de ne pas être visible par tous et ne permet pas d'aller vers les personnes qui en ont le plus besoin. La combinaison des deux solutions est donc intéressante.

À La Rochelle, des bâches temporaires sont installées sur les fontaines à eau de la ville pour améliorer leur visibilité durant la période estivale (période riche en manifestations : Fête de la musique, Francofolies, festivals, rentrée universitaire, etc.).

La ville de Besançon, quant à elle, s'efforce de travailler sur une offre de softs lors de ses soirées alternatives en proposant des sirops et jus de fruits artisanaux gratuits.

D'autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires, en particulier :

- ▶ Jeudis du port (Brest)
- ▶ Somm'en bus (Bordeaux)
- ▶ Stand de prévention CEID (Bordeaux)
- ▶ AIDeS (Besançon)
- ▶ Collectif ELR (Besançon)
- ▶ Moderateuf (Lille)

3) La médiation

La médiation permet d'être au cœur des différents publics interagissant, de près ou de loin, avec la thématique. Que ce soit avec les jeunes, les riverains ou encore les tenanciers de bars, cafés ou autres lieux festifs, le processus de médiation amène à résoudre des conflits ou à prévenir leur apparition.

a) la médiation sur l'espace public

Le déploiement sur le terrain d'agents chargés de l'information, de la sensibilisation des publics et de la médiation permet de désamorcer les

tensions et conflits (entre voisins, usagers de l'espace public, clients des établissements festifs, etc.), de réduire le sentiment d'insécurité et les risques, et de faire le lien avec les services diurnes.

Les villes de Brest et de Lorient ont toutes les deux mis en place, sur un certain nombre de nuits ciblées, des dispositifs de médiation innovants impliquant, sur une base de volontariat, des agents municipaux issus de l'ensemble des services pour effectuer des maraudes ensemble sur l'espace public. Agents de surveillance de la voie publique, personnels des espaces verts, de la voirie, mais aussi de la santé ou encore la culture, la composition de ces équipes trouve sa pertinence dans la diversité des compétences internes et complémentaires auxquelles elle fait appel, s'avère efficace et répond à la stratégie globale de transversalité des collectivités et de complémentarité entre les usages diurnes et nocturnes de la ville. Ces dispositifs permettent ainsi d'améliorer la coopération des services municipaux et de valoriser les ressources humaines existantes. En effet, les pratiques professionnelles diurnes des agents enrichissent leur intervention sur l'espace public la nuit et leur permettent réciproquement de globaliser leur vision du territoire et par conséquent d'intégrer les enjeux et anticiper les problématiques nocturnes dans leur travail de jour.

Il est important d'être attentif à correctement équiper et former ce personnel, qui peut être professionnel et/ou bénévole, à l'approche de publics fortement alcoolisés, à la gestion du stress, au dialogue et à la médiation, mais aussi les informer sur l'ensemble des règlements en vigueur, etc.

b) la résolution des conflits

Face à la cristallisation des conflits dans les quartiers festifs, notamment entre les établissements et leurs riverains, plusieurs villes ont également mis en place des instances/dispositifs de médiation.

Le comité de conciliation de Brest a pour objectif de trouver des solutions lorsque des doléances sont formulées par ou à l'encontre d'un établissement de nuit, en réunissant l'ensemble des organismes et partenaires institutionnels concernés pour traiter les situations problématiques. Le mode privilégié est celui de la conciliation entre les parties et peut donner lieu à des rappels à la règle et des propositions d'accompagnement par les institutions et les représentants des professionnels.

À Lille, a été expérimentée une plateforme téléphonique entre la police municipale et les établissements adhérents au Collectif Culture Bar-Bars. Lorsque la police municipale reçoit un appel de plainte de riverains, s'il s'agit d'un établissement adhérent du réseau, la police prend contact téléphoniquement avec un responsable « référent » du Collectif, qui prend lui-même attaché avec l'établissement concerné, pour l'informer de la plainte et enclencher une médiation. Si la médiation ne fonctionne pas et que la police municipale reçoit un nouvel appel de plainte, alors une intervention de la police municipale est engagée. En complément, de manière générale, dans l'ensemble des villes où il est implanté, le Collectif Culture Bar-bars accompagne ses adhérents pour les sensibiliser sur la résolution du conflit, sur le cadre légal lié aux nuisances, aux tapages, sur l'organisation d'un événement culturel.

Dans le cadre de la commission vie nocturne, la ville de Bordeaux et le GIP Médiation ont développé, depuis 2015, un processus de médiation dans la gestion de situations conflictuelles opposant établissements et riverains, en complémentarité des dispositifs réglementaires, de prévention et de répression. Dans le cadre des festivals, le GIP médiation, en partenariat avec la ville de Bordeaux, forme les organisateurs à l'information des riverains en amont : dispositif de porte à porte, messages clés, communication d'un numéro de téléphone pour informer des nuisances.

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

D'autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires, en particulier :

- ▶ Brigade de contrôle nocturne (La Rochelle)
- ▶ Commission des débits de boissons et établissements de nuit (Bordeaux)
- ▶ BPLI (Bordeaux)
- ▶ Commission de discipline (Bordeaux)
- ▶ Médiation nocturne (Bordeaux)
- ▶ Les jeudis du port (Brest)
- ▶ Les soirées du bac Moulin Blanc (Brest)

C) Agir sur l'environnement et le cadre de vie

1) La prévention urbaine

L'aménagement d'un quartier, de sa voirie, des équipements urbains, de l'espace public en général a un impact prouvé scientifiquement sur la sécurité et sur le sentiment de sécurité des usagers, et davantage encore la nuit. C'est notamment le cas de l'éclairage ou d'une présence humaine renforcée dans des rues peu animées.

À la réflexion sur les usages s'adjoint une réflexion sur la manière de les gérer et de les faire cohabiter afin d'éviter tout conflit ou détournement d'usages. La conception de l'espace - aménagements urbanistiques, mobilier urbain, conceptions architecturales - doit être réfléchie pour garantir sa multifonctionnalité, et notamment en pensant son usage diurne et nocturne. Parallèlement à la composition physique de l'espace,

il est essentiel de veiller à accompagner son animation pour occuper positivement l'espace public de nuit :

- ▶ s'appuyer sur la participation citoyenne et la collaboration des résidents pour l'animation des espaces publics ;
- ▶ faciliter l'organisation d'événements et d'une programmation culturelle et artistique occupant positivement l'espace la nuit et permettant de diversifier les publics dans les établissements (festivals, concerts, etc.) ;
- ▶ veiller à la fluidité des déplacements à la fin des spectacles ou lors de la fermeture des bars.

Lors du Festival interceltique de Lorient (FIL), la municipalité a mis en place un dispositif de fin de soirée original pour faciliter et apaiser l'évacuation du centre-ville et créer un signal de fin de fête plus en accord avec l'esprit du Festival que la seule intervention des forces de l'ordre. Les équipes de médiateurs, présentes sur l'espace public tous les soirs du festival - entre 23h et 3h en semaine, et jusqu'à 4h le week-end - commencent à annoncer la fin de fête vers 2h du matin, puis entament une déambulation dans le centre-ville, accompagnés de musiciens. Les fêtards achèvent ainsi leur soirée en douceur, se dispersent progressivement. Les médiateurs, préalablement formés, ne sont autres que des agents de la municipalité issus de différents services : espaces verts, services d'hygiène, de prévention et sécurité, etc. La police nationale a de son côté pu alléger son dispositif au centre-ville et redéployer une partie de ses effectifs en périphérie de la zone du festival, dans des secteurs plus à risques d'actes délinquants (dégradations, vols, etc.) et ainsi pu annoncer en 2012 une baisse de 50% des actes de délinquance pour cette édition du FIL.

Certains lieux se prêtent mieux que d'autres à la gestion des risques (absence de voie d'eau, de carrefour ou route dangereuse, de surplomb, etc.) et à la limitation des nuisances pour les riverains (quartier résidentiel éloigné, lieu de rassemblement au milieu de bâtiments culturels, sportifs ou administratifs). Lorsque ce n'est pas le cas, des solutions diverses peuvent être envisagées pour limiter et prévenir les risques et nuisances.

Ainsi, sur un site « festif », la ville doit prévoir l'intensification des mesures de propreté, une augmentation du mobilier propreté (réceptacles poubelles, sanisettes, etc.), de la visibilité (éclairage) et des aménagements de voirie pour sécuriser et orienter les flux de population. Les villes traversées par des cours d'eau, des fleuves, ont toutes connu des événements tragiques liés aux noyades en fin de soirée, à l'instar de Bordeaux qui a réalisé un travail d'ampleur d'aménagement des quais de la Garonne (bouées, caméras, etc.) qui s'est accompagné de la mise en place d'une brigade fluviale.

Certaines collectivités ont également fait le choix de délocaliser le lieu de la fête. Ainsi, des zones non résidentielles sont privilégiées de manière temporaire ou permanente.

Le Hangar à Bananes à Nantes où sont rassemblés au bord de la Loire plusieurs cafés et discothèques. Cette concentration a pour avantage de limiter les nuisances, notamment en matière de bruit, et de concentrer et coordonner les actions de prévention, elle peut néanmoins engendrer des risques liés à la nécessaire sécurisation des trajets pour ceux qui se rendent dans ces lieux de fête, ainsi qu'au manque de contrôle social.

La place du Grand Théâtre à Lorient constitue un lieu de rassemblement fréquent pour les jeunes. Cette place aménagée récemment est constituée de gradins en forme d'amphithéâtre qui incitent à s'installer. Elle est idéalement située entre un bâtiment administratif inoccupé la nuit, une salle de spectacle et un stade. La conjonction de ces trois lieux permet de multiples activités, qu'elles soient sportives ou culturelles, tout en favorisant la mixité des publics puisqu'au centre de la ville et visible par tous.

La Ville de Brest a confié au FFSU en avril 2007 un audit des usages de la place de la Liberté. Le FFSU a préconisé d'intervenir sur la nature de cet espace de sorte à accroître le contrôle social et limiter les détournements d'usages. La ville a apporté dans un premier temps des aménagements pour faciliter les interventions des secours et réduire

les risques de blessures lors des rassemblements étudiants du jeudi soir. En 2014, la collectivité a lancé une étude situationnelle de fonctionnement urbain et des usages publics afin de mieux cerner le fonctionnement, les usages et les appropriations des espaces extérieurs autour de l'hôtel de ville de Brest. Ce premier diagnostic posé a permis de définir des options pour des orientations urbaines pour les espaces extérieurs. Les aménagements proposés au regard de la qualité et de la sûreté des espaces publics sont en cours de réalisation.

2) La mobilité

La question des transports est importante, d'autant plus dans des villes où les quartiers festifs sont éloignés les uns des autres, les trajets entre ces quartiers comme les retours à domicile, qu'ils se fassent à pied ou en voiture, posent problème dans la plupart des villes : l'offre de transports en commun est souvent limitée, voire inexistante durant la nuit. En outre, les taxis refusent souvent de véhiculer des fêtards s'ils sont ivres et restent peu accessibles financièrement.

Certaines villes ont déjà développé et accompagné quelques initiatives innovantes.

Avec des quartiers festifs éloignés les uns des autres, la ville de Nantes a mis en place le service de la Luciole qui permet une desserte par navette des lieux de sortie entre 3h et 6h le jeudi et le samedi, ainsi qu'un service d'arrêt à la demande sur le service de nuit : après 22h30, une dizaine de lignes de bus s'arrêtent à la demande jusqu'à 0h30 en semaine et 2h30 le samedi soir.

À La Rochelle, Yélo la nuit est un service de transports à la demande avec des chauffeurs dédiés circulant en voiture, appelée Yelomobile, lorsque les transports collectifs ne fonctionnent plus. Le service fonctionne sur réservation les jeudis, vendredis, samedis et veilles de jours fériés de 21h à 6h sur l'ensemble des 28 communes de l'agglomération de La Rochelle. Le système d'abonnement facilite l'utilisation du service par les étudiants.

Dans le cadre de l'opération « Soul Tram » à Bordeaux, chaque jeudi, l'équipe Tendances Alternatives Festives (TAF) de l'ANPAA 33, accompagnée d'un « caddy musical » de l'association « Allez les filles », va à la rencontre du public venu faire la fête à Bordeaux, ou qui repart vers le campus. Des messages de prévention et de modération sont délivrés pendant le trajet, l'accompagnement musical permettant de faire baisser les tensions éventuelles ou les atmosphères électriques, le public prenant le tramway pour « partir » faire la fête étant déjà plus ou moins alcoolisé. Cette action vise aussi à réduire les actes d'incivilités qui se produisent parfois le soir à bord des trams.



D'autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires, en particulier :

- ▶ Soul Tram (Bordeaux)

3) L'encadrement des pratiques commerciales et publicitaires

Les pratiques commerciales et publicitaires ont un impact indéniable sur les consommations. Dans un numéro hors-série consacré aux pratiques marketing des alcooliers publié par la revue “Addiction”² en janvier 2017, les experts en santé publique alertent sur l'exposition massive au marketing pour l'alcool. Selon les différentes études scientifiques publiées dans ce hors-série, l'exposition au marketing alcoolier augmente la consommation des jeunes.

S'il est difficile de résister aux propositions du secteur alcoolier, qui répond de surcroît aux habitudes du public, un événement sponsorisé par une marque d'alcool, des *happy hours* dans les cafés, le matraquage publicitaire dans la rue ou sur Internet, constituent des éléments qui, sans en être la cause unique, jouent considérablement dans l'incitation et la banalisation des consommations, voire des sur-consommations d'alcool. Or, ces pratiques restent souvent très peu questionnées actuellement par les pouvoirs publics, locaux comme nationaux.

2- *Addiction* est une revue internationale de référence. Le principal auteur de ce hors-série est le Professeur Thomas Babor

Même si la publicité relève de compétences nationales, une ville a le pouvoir d'agir en la matière : soutien public conditionné à l'absence de sponsors alcool, interdiction d'*happy hours*, interdiction d'affichage dans l'espace public, politique d'urbanisme réglementant les enseignes commerciales, etc.

Dans le cadre de la Fête de la musique, la ville de Brest a fait le choix d'interdire tout sponsoring de la part des alcooliers pour les événements sur la place publique, et aussi de ne plus proposer d'alcool fort lors des cérémonies officielles organisées par la municipalité.

La ville de Besançon précise dans l'arrêté municipal qui réglemente les terrasses que « les installations devront être exemptes de toute publicité », ce qui empêche de fait l'utilisation d'éléments promotionnels liés à l'alcool.

4) La réglementation et son application

Les autorités locales doivent connaître et utiliser l'arsenal d'outils législatifs et réglementaires à leur disposition pour lutter contre les nuisances et réguler les activités nocturnes, tout en préservant l'activité économique et culturelle de la nuit.

Le maire, ou le préfet en cas de carence du premier, peut réprimer les atteintes à la tranquillité publique et, le cas échéant, prendre un arrêté interdisant les manifestations festives et la vente d'alcool à emporter, ou du moins la limiter. Le maire peut ainsi fixer par arrêté une plage horaire, qui ne peut être établie en deçà de 20 heures et au-delà de 8 heures, durant laquelle la vente à emporter de boissons alcoolisées sur un territoire donné de sa commune est interdite. Par ailleurs, les établissements fixes ou mobiles de vente à emporter de boissons alcoolisées dont l'activité cause un trouble à l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publics peuvent faire l'objet d'un arrêté de fermeture administrative, d'une durée n'excédant pas trois mois, pris par le préfet. Si l'autorité municipale ne dispose pas du pouvoir de fermeture des débits de boissons, elle peut néanmoins agir sur leurs horaires d'ouverture, en décidant d'appliquer des horaires plus stricts que ceux déterminés par l'autorité préfectorale.

Pour être efficace, la réglementation doit être compréhensible (simple et claire), réaliste (adaptée à la réalité) et applicable (moyens de contrôle et sanctions). Les autorités doivent veiller à informer et rappeler les mesures prises en matière aux publics visés ainsi que développer des moyens pour les faire appliquer et les évaluer.

Les observations de terrain ont montré en matière de réglementation plusieurs difficultés relatives à son hétérogénéité, sa complexité, ses difficultés d'application :

- hétérogénéité : les horaires de fermeture imposés aux débits de boissons fonctionnent de manière différente selon les villes, voire au sein d'une même ville (ceux-ci sont parfois différents d'un secteur à l'autre).

Ville	En semaine	Le week-end	Dérogations
Lille	minuit	1h (vendredi et dimanche) 2h (samedi)	1h en semaine 3h du jeudi au samedi
Bordeaux/ Nantes/ Angers	2h	2h	4h
Besançon	1h	1h	2h30 du jeudi au samedi (dernière demi-heure non commerciale)
La Rochelle	2h	2h	> 3h : les soirs de spectacles pour les établissements titulaires d'une licence d'entrepreneurs de spectacle > 3h : dérogation individuelle 1 fois/an, sur demande > 3h : dérogation collective lors de circonstances exceptionnelles

Le tableau ci-joint présente les horaires de fermeture imposés aux bars (qui ne constituent pas à eux seuls l'ensemble des débits de boissons) ;

- ▶ complexité : la complexité de certaines règles, leur diversité et le manque d'information et de communication laissent apparaître que celles-ci sont peu connues du public voire de certains professionnels. C'est particulièrement le cas des règles d'ouverture des commerces, mais aussi de la vente (voire du transport) d'alcool ou encore des arrestations pour ivresse publique manifeste ;
- ▶ difficultés d'application : la plupart des villes ont pris divers arrêtés pour réglementer la vente à emporter, la consommation, le port ou le transport d'alcool mais ceux-ci sont unanimement très difficiles à faire respecter, de même que l'interdiction légale de vente d'alcool aux mineurs. L'action des services de contrôle et de suivi est essentielle pour appliquer et faire respecter les réglementations en vigueur (par exemple organiser des mesures du bruit, le constat d'infractions, la mise en place de sanctions et mesures alternatives). Mais ces actions nécessitent des moyens humains importants pour leur mise en œuvre. De plus en plus assurées par les municipalités (polices municipales, brigades d'intervention nocturnes dédiées), il est nécessaire de renforcer le partenariat, ou a minima une concertation avec le niveau national pour garantir une cohérence de l'action publique en matière de contrôle, régulation et/ou sanction des infractions aux réglementations sur le tapage ou la vente d'alcool.

La ville de Bordeaux a constitué une Brigade de Prévention et Lutte contre les Incivilités (BPLI) pour assurer une présence de la police municipale en soirée, jusqu'à 3h du matin, spécialement dédiée à la lutte contre l'alcoolisation excessive en ville et dans les transports en commun, en partenariat avec le transporteur, ainsi qu'au contrôle des établissements festifs.

À Nantes, une commission municipale est chargée d'examiner toutes les questions liées au fonctionnement des débits de boissons, restaurants et assimilés, et sur la base d'éléments objectifs et concrets (mains courantes de la brigade de contrôle nocturne,

plaintes, etc.), de proposer à titre consultatif des avis motivés à l'autorité préfectorale qui demeure seule habilitée à prendre les décisions qui s'imposent. Ce dispositif favorise une culture de l'accompagnement des établissements vers une meilleure gestion et résolution des problèmes, ainsi qu'un système de sanctions graduées, non automatiques et co-décidées via une instance de concertation à laquelle participent les pouvoirs publics mais aussi les représentants des établissements qui examinent les dossiers signalés par la brigade de contrôle nocturne. Les sanctions pour l'établissement concerné vont de la mise en garde avec convocation du maire à l'avertissement, puis en dernier ressort à une restriction d'horaires décidée par arrêté municipal. Les infractions sont en diminution et les rapports s'améliorent. Cela favorise l'application de la réglementation. La spécificité et l'originalité de cette instance tiennent à son caractère collégial, au ciblage des établissements problématiques et à la gradation des sanctions qu'elle impose.

D'autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires, en particulier :

- ▶ Brigade de Contrôle Nocturne (La Rochelle)
- ▶ Commission des débits de boissons et établissements de nuit (la Rochelle)
- ▶ Brigade de prévention et lutte contre les incivilités - BPLI (Bordeaux)
- ▶ Fiche action réglementaire (Nantes)

Sans être exhaustifs, les axes de travail présentés dans cette partie doivent être pris en compte par les villes pour prévenir et gérer l'alcoolisation excessive en soirée. Toutes les villes du projet mènent à des degrés divers des actions sur l'ensemble de ces axes de travail.

Beaucoup d'actions sont menées et reconnues par les partenaires pour leur pertinence et leur efficacité, mais il manque souvent une vision

d'ensemble des actions menées ainsi que des territoires, jours et horaires qu'elles couvrent.

La dernière partie de cette publication présente les étapes à suivre pour aboutir à une stratégie globale qui intègre et coordonne l'ensemble des axes de travail et les acteurs qui les mettent en œuvre, sur base notamment des recommandations méthodologiques formulées dans la publication *Méthodes et outils pour une approche stratégique de la sécurité urbaine* de l'Efus.

Chapitre II



**Concevoir et mettre
en place une
stratégie globale
et transversale**



« Adopter une approche stratégique, c'est suivre un plan pour atteindre des objectifs de haut niveau à moyen et à long terme, plutôt que de prendre des décisions ponctuelles visant la réalisation de buts à court terme. »³

Si elles sont indispensables pour concevoir et mettre en place une stratégie globale et transversale, les étapes présentées dans cette deuxième partie ne sont pas nécessairement chronologiques et seront adaptées aux contextes locaux et réalités de terrain de chaque ville. En fonction des situations relevées sur le terrain, la phase de clarification de la gouvernance peut s'avérer prioritaire pour certaines villes, alors que d'autres devront s'attacher davantage à établir ou actualiser un diagnostic partagé ou à l'évaluation des actions.

A) Établir un diagnostic partagé



« Un audit local se doit d'être le point de départ de la mise en œuvre d'une approche stratégique. Lorsqu'il s'agit du premier audit à l'échelle de la ville, il peut durer 6 à 12 mois, en fonction de la taille de la ville, de la facilité d'accès aux informations fiables et aux ressources nécessaires au travail. »⁴

L'élaboration d'une stratégie doit s'appuyer sur un diagnostic des problèmes à traiter, des enjeux et des potentialités locales en diversifiant et en croisant les sources d'informations. Un diagnostic passe par la collecte d'informations provenant de sources multiples pour :

- ▶ analyser les forces et faiblesses locales (ressources existantes : humaines, institutionnelles, financières, soutien politique, tissu associatif, réseaux de partenaires, rayonnement économique et touristique, outils légaux et réglementaires, dispositifs de contrôle mobilisables, etc.) ;

3- Méthodes et Outils pour une approche stratégique de la sécurité urbaine, Efus, 2016

4- Ibid.

- ▶ identifier les problématiques (bruit, lumière, malpropreté, victimisation, sentiment d'insécurité), les comportements et attitudes (types de consommations et de consommateurs, comportements à risque, etc.). Il est utile de diagnostiquer ces problèmes selon différentes temporalités (jours, heures, semaines, saisons) puisque les activités du public diffèrent dans le temps ;
- ▶ recueillir des informations sur les différents éléments qui peuvent influencer ces problématiques, notamment : l'environnement social et économique (nombre d'habitants, particularités de la ville, niveau socio-économique, etc.), l'environnement physique (nombre et type de lieux festifs, organisation des transports, accès aux boissons alcoolisées, etc.) ;
- ▶ identifier les facteurs sur lesquels la ville et/ou ses partenaires peuvent agir.

Les deux outils, carte d'identité et fiches actions⁵, développés dans le cadre du projet Alcool, ville et vie nocturne, et les échanges avec d'autres villes lors des visites de terrain avaient pour objectif d'aider les villes à initier une démarche de diagnostic sur les constats, les objectifs et finalités de la ville à court et moyen terme et les différentes actions mises en œuvre pour y parvenir. Pour qu'il soit le plus représentatif possible et intègre à la fois des données objectives et des éléments subjectifs, nécessaires à l'analyse de situation, le projet a invité les villes à créer une « instance d'état des lieux » rassemblant des protagonistes d'horizons divers afin de recueillir les différents points de vue et les différentes sources d'information des acteurs concernés et obtenir ainsi une vision la plus proche possible de la réalité, intégrant les représentations que chacun s'en fait. Il s'agit ainsi de s'accorder sur une vision commune et partagée qui fera ensuite l'objet d'une stratégie locale précisant les objectifs stratégiques et opérationnels à atteindre selon les champs de compétences.

Si les villes du projet étaient capables, pour la majorité d'entre elles, d'identifier facilement certains éléments tels que les données socio-démographiques, les points forts et faibles, ainsi que le tissu associatif,

5- Voir les modèles en annexe

le recueil de données de diagnostic n'est pas systématique dans ces villes. Il semble parfois laborieux pour elles de le mettre en œuvre et d'obtenir l'adhésion de plusieurs parties prenantes pour établir des constats. Surtout, lorsqu'elles en disposent, celles-ci restent partielles et ne sont pas croisées ni analysées, faute de moyens humains, techniques et financiers.

Des enquêtes et études sont réalisées ponctuellement, des éléments intéressants sont pourtant récoltés : mains courantes des correspondants de nuit, des policiers municipaux et nationaux, bilans de soirées des déambulateurs de la prévention par les pairs, etc. Mais des données ne sont pas ou insuffisamment partagées avec d'autres acteurs concernés. Pourtant, les lieux de concertation sont souvent nombreux, ce qui constitue des leviers intéressants à l'établissement d'un diagnostic. D'autres pratiques, telles que les marches exploratoires, sondages de quartier, enquêtes de victimisation, etc., adaptables selon le contexte et ne nécessitant pas d'énormes ressources, peuvent facilement être mises en place.

Enfin, très peu de villes disposent de données objectives et quantifiables en matière de comportements de consommation, de sentiment de sécurité, de violences, d'hospitalisation ou de passages en services d'urgence/soins ou encore de pratiques commerciales. L'absence de telles données explique souvent la difficulté à établir un diagnostic mais aussi à évaluer la pertinence et les impacts des actions mises en œuvre.

La ville de La Rochelle a développé un outil intéressant pour collecter des informations sur la consommation et les comportements des étudiants en matière d'alcool, via l'utilisation d'une borne tactile, adaptée aux modes de communication des étudiants. Installée dans un lycée ou un site du campus, la borne est placée dans un lieu où elle est visible de tous et accompagnée, au minimum, d'une campagne d'affichage et de documents d'information. Elle permet à la fois de diffuser de l'information aux étudiants et de recueillir leurs témoignages sur leur consommation et leurs comportements. En 2013-2014, lors des premières utilisations, les données étaient analysées par la Direction santé publique et restituées à l'établissement (courrier à la direction) et aux participants

(exposition, rencontres, etc.). En 2015-2016, une enquête a été réalisée auprès du public étudiant et les résultats analysés par des enseignants de Sup de Co La Rochelle. La restitution est programmée en 2017 dans le cadre du programme SOFT'N'JOY (sous la forme d'une campagne de communication envers les étudiants via les réseaux sociaux).

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

D'autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires, en particulier :

► Borne tactile (La Rochelle)

Si elle peut initialement être considérée comme une tâche à réaliser une seule fois, la collecte et l'analyse des données doit, en réalité, être répétée périodiquement. En cela, la mise en place d'observatoires locaux (dont l'échelle doit être décidée en fonction du territoire), qui recueillent et analysent les données, peut contribuer à étayer le diagnostic local. « Un observatoire est un centre où les informations provenant d'organismes très divers sont rassemblées et analysées afin de contribuer à l'élaboration de politiques publiques et de programmes. Il peut s'avérer nécessaire de négocier les questions de confidentialité, de définition et de format avec les fournisseurs de données, afin d'optimiser la compatibilité et la pertinence des données. Il est important de souligner que l'information est collectée en continu, avec des mises à jour régulières et un suivi permanent. »⁶

6- *Méthodes et Outils pour une approche stratégique de la Sécurité Urbaine*, Efus 2016

B) Déterminer des objectifs et un plan d'action

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Le défi réside ensuite dans la traduction de cette analyse en objectifs, pour pouvoir par la suite déterminer des priorités et mettre au point des actions adéquates, dont on veillera à la bonne mise en oeuvre et à la pérennisation.

Il apparaît alors pertinent de définir des intentions globales en fonction de grandes catégories d'axes de travail (cf. partie 2 : informer, travailler les représentations collectives et individuelles, améliorer le cadre de vie, réorganiser l'espace public, concerter, analyser, etc. En aucun cas ces exemples ne doivent être repris tels quels, les intentions doivent émerger du diagnostic local) puis poursuivre le travail « en entonnoir », c'est-à-dire du général vers le particulier, de l'intention vers l'action, de l'abstrait vers l'opérationnel, etc.

Pour chaque axe de travail, une série d'objectifs généraux qui tendent à atteindre l'intention finale doit être déterminée. De chaque objectif général découle(nt) un ou plusieurs objectif(s) spécifique(s) qui, eux-mêmes, donnent lieu à une ou plusieurs action(s) et indicateurs (de processus ou de résultats).

« Afin de mesurer les progrès réalisés, d'évaluer et d'examiner une stratégie, ces objectifs doivent être « SMART », autrement dit :

- ▶ Spécifiques : cibler une zone spécifique à améliorer ;
- ▶ Mesurables : quantifier ou tout au moins suggérer un indicateur de progrès ;
- ▶ Affectables : préciser qui en sera chargé ;
- ▶ Réalistes : indiquer quels résultats peuvent raisonnablement être obtenus compte tenu des ressources disponibles ;

- Temporels : spécifier à quel moment le(s) résultat(s) et les étapes doivent être atteints. »⁷

À la suite des visites de terrain du projet Alcool, ville et vie nocturne, les experts ont suggéré aux villes de formuler l'ensemble des objectifs, actions et indicateurs dans un tableau de suivi qui permet de vérifier directement la pertinence et la cohérence du plan d'action.

Un tableau de suivi qui reprend les axes et champs d'action devra permettre de clairement identifier les acteurs pilotes de l'action, les partenaires à impliquer, les actions à mettre en œuvre et les indicateurs de suivi de ces actions. Complété et géré par le pilote local, il permet ainsi de régulièrement évaluer les avancées en concertation avec ses partenaires et est adaptable selon les contextes locaux.

7-Méthodes et Outils pour une approche stratégique de la Sécurité Urbaine, Efus 2016

Finalité :
Valoriser le principe d'une vie nocturne de qualité pour l'ensemble des acteurs concernés
 (habitants, riverains, jeunes, étudiants, commerçants, etc.)

Objectif spécifique ou opérationnel	Stratégies / Moyens	Action	Outils	Evaluation, indicateurs	Mise en œuvre/échéance
1.1 Mener des actions de sensibilisation dès le plus jeune âge	Interventions d'associations spécialisées subventionnées par les pouvoirs publics	Action 1.1.1 Interventions en milieu scolaire (collège-lycée)	Théâtre d'impro, débats thématiques, etc.	- Nombre d'interventions - Nombre de jeunes touchés	
Objectif général 1 PREVENIR LES CONDUITES À RISQUE	Interventions de la Direction hygiène santé	Action 1.1.2 Consultations dans les établissements scolaires et structures de quartier		- Nombre de consultations concernées - Nombre de familles impliquées	
		Action 1.1.3 Interventions en CM1-CM2 où est abordée la notion de piège inhérente aux addictions	Outils pédagogiques et ludiques (maisonnettes, visuels, images, etc.)	- Nombre d'interventions - Nombre d'élèves sensibilisés - Nombre de séances/élèves	
		Action 1.2.1 Formation en direction des équipes éducatives d'établissement scolaire, des professionnels, animateurs socio- culturels, travailleurs sociaux, habitants... intervenant sur un quartier		- Nombre de formations - Nombre de personnes formées et qualité - Nombre d'établissements scolaires concernés	

Une fois complété et afin de vérifier ensuite la cohérence du travail ainsi réalisé, le tableau peut être relu mais de droite à gauche cette fois. Cela permet de vérifier que chaque action listée contribue bien à l'objectif spécifique annoncé, qui lui-même contribue bien à l'objectif général correspondant, qui lui-même permet bien de répondre au constat posé. C'est alors que la cohérence globale du plan peut être facilement vérifiée.

À la suite de la visite du projet, la ville de Besançon a utilisé ce tableau pour retravailler son plan d'action. Le travail a été réalisé par la Direction Sécurité et Tranquillité publique en lien avec le Direction Hygiène Santé et validé par les deux élus à la santé et à la tranquillité publique. Les priorités de la ville ont été déclinées en objectifs et sous-objectifs avec une définition claire du but à atteindre. Puis les services municipaux ont renseigné les actions correspondant à chaque objectif - grâce notamment aux fiches actions remplies en amont de la visite - et déterminé des indicateurs d'évaluation. La ville de Besançon a également fait le choix d'ajouter une colonne de mise en œuvre, qui permet ainsi à ce tableau de servir d'outil de suivi.

C) Définir la gouvernance



Pour garantir la mise en œuvre d'une stratégie globale, il est essentiel de désigner un pilote local et que celui-ci soit en capacité de gérer un phénomène complexe, multidimensionnel et transversal.

Le maire a un rôle central car légitime, au niveau local, pour rassembler les différents acteurs concernés et se mettre d'accord sur une vision partagée des enjeux. Il doit favoriser l'engagement de tous dans cette co-construction en évitant les postures concurrentielles ou sectorielles en ayant un rôle de « médiateur » dans les conflits existants et en

portant la vision politique de l'équipe municipale. L'impulsion politique du maire permet ainsi à la gestion de la nuit d'être traitée comme une compétence transversale et donc partagée et coordonnée entre tous les membres de l'équipe municipale.

Les délégations que le maire peut choisir pour le pilotage local varient selon les villes, qui peuvent la confier au premier adjoint, à un élu chargé de la vie nocturne, à l'élu en charge de la prévention sécurité, à l'élu en charge de la santé, voire à deux élus. À Bordeaux, les questions liées à la vie nocturne sont portées conjointement par les élus de la cohésion sociale et de la tranquillité publique. Cette question est à analyser en fonction du contexte politique local, mais avec l'objectif d'en faire une compétence transversale et permanente au-delà de l'agenda politique local. Le pilote coordonnera les différents acteurs afin que ceux-ci travaillent de concert, de façon complémentaire et dans le respect des compétences de chacun. Il veillera aussi à organiser la coordination entre services de jour et de nuit, ce qui est une nécessité pour répondre aux besoins de la population de façon continue et équitable, notamment en garantissant le bon suivi des plaintes et des actions entre la nuit et le jour, les phénomènes nocturnes devant faire l'objet d'un suivi en journée lorsque les services administratifs sont à pleine capacité.

Ensuite, afin d'assurer une bonne coordination dans l'action, il sera nécessaire de s'appuyer sur des instances de pilotage opérationnelles composées des services et partenaires opérationnels pour mettre en place des réponses concrètes face aux enjeux (santé publique, sécurité, services d'urbanisme, services des transports publics, etc.). Ces instances de pilotage permettront de coordonner les actions de prévention, de répression et de suivi des situations.

La mise en place d'une Commission de la vie nocturne, à Bordeaux ou à Angers, est un exemple d'une telle démarche. Instance de dialogue entre les acteurs de la sécurité, acteurs sanitaires et acteurs économiques et festifs, elle est le lieu de partenariat et de partage d'informations sur l'actualité de la vie nocturne et des partenaires, de diagnostic partagé et de bilan des actions.

À Nantes, un Conseil de la Nuit a été mis en place à l'issue d'un diagnostic sur les nuits nantaises mené en 2015. Il s'agit d'un conseil consultatif composé d'organisations signataires de la charte de la vie nocturne et de citoyens souhaitant s'impliquer dans une réflexion sur les enjeux de la nuit et les moyens. Il se décline en groupes de travail et ateliers thématiques ouverts aux citoyens. Parallèlement, une politique de la vie nocturne transversale est portée par un conseiller délégué à la nuit. Les élus en charge de la culture, la santé, la tranquillité, la solidarité, la jeunesse, la vie associative, etc., sont réunis dans le cadre d'un comité de pilotage et les techniciens au sein d'un comité technique.

À Bordeaux, ville à tradition festive et étudiante (70 000 dont 9 000 étudiants étrangers), si l'approche a été fondée sur la gestion de la vie nocturne festive, la réflexion porte désormais sur les temps de la nuit. Son rayonnement en tant que ville-centre dans une métropole inspire une nouvelle dynamique et une approche globale de ce nouveau temps de la ville. À travers le projet « Bordeaux, la Nuit », la ville souhaite renforcer sa gouvernance par l'installation d'un Conseil de la nuit et des commissions thématiques pérennes. La dimension transversale du projet est assurée par un pilotage politique fort et soutenu par un travail en mode projet porté par le directeur général des services.

La question de l'échelle du pilotage local doit également être posée. La France, à l'instar de nombreux pays européens, s'est engagée dans des réformes territoriales visant à accroître le rôle des grandes agglomérations comme moteurs de la croissance et de l'attractivité du territoire. Si les villes s'emparent légitimement des questions relatives à leur vie nocturne, la concertation doit se définir sur une échelle plus large : intercommunale, métropolitaine, départementale voire régionale afin de garantir une cohérence de l'action publique en matière d'animation, d'aménagement du territoire, de transports, etc. La question du pilotage à l'échelle métropolitaine ou intercommunale des politiques de vie nocturne peut ainsi être envisagée, afin de garantir une cohérence dans l'action publique.

>>

D'autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires, en particulier :

- ▶ Conférence de la vie nocturne CVN (CA d'Angers)
- ▶ Charte de la vie nocturne (Nantes)
- ▶ Conseil de la Nuit (Nantes)

D) Favoriser le partenariat

>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Compte tenu de l'aspect multidimensionnel du sujet, la stratégie locale doit s'appuyer sur la collaboration avec des partenaires privés et publics, ainsi que des citoyens. Ce partenariat sera activé tant pour la définition des problèmes à traiter (diagnostic, voir ci-dessus) et de la mise en œuvre du plan d'action que lors de l'évaluation des mesures en place.

Collaborer avec le secteur festif :

Le partenariat avec les représentants des établissements festifs est parfois compliqué, parce que ces derniers sont le plus souvent convoqués pour des litiges avec les riverains. Or, un partenariat avec ce secteur qui soit réellement coopératif, où chacun peut être entendu et reconnu, est une opportunité pour agir sur le contexte des consommations. Un cadre festif attrayant, tenu et entretenu par des personnes responsables, favorise des modes de consommation plus responsables. Si des réglementations doivent exister et être appliquées, il est indispensable de collaborer avec ce secteur et de l'intégrer dans des échanges et réflexions à ce sujet.

La compréhension d'un intérêt mutuel entre la ville et le secteur privé est le point de départ d'une bonne coopération. Au-delà des réunions de contrôle et de suivi de litiges, il est important de prévoir des mesures

d'accompagnement et des moments d'échange avec les partenaires, en prenant soin de mettre en valeur ces collaborations locales afin de garantir une forte mobilisation du partenariat. Travailler avec le secteur festif nécessite tout d'abord d'identifier les acteurs locaux concernés : cafés, bars, discothèques mais aussi le secteur culturel.

Plusieurs villes ont élaboré des chartes de la nuit et des démarches de labellisation de lieux, engageant les établissements festifs, les organisateurs de soirées, dans l'adoption d'une vision commune et responsable de la vie nocturne. Ces outils permettent d'impliquer l'ensemble des partenaires à appliquer des mesures de réduction des risques et de promotion de la santé, de tranquillité publique et de lutte contre les nuisances et incivilités sur l'espace public.

Voici quelques exemples de mesures développées dans le cadre de ces labels et chartes :

- ▶ formation du personnel en réduction des risques ;
- ▶ mise à disposition d'eau potable gratuite ;
- ▶ mise à disposition de préservatifs ;
- ▶ réduction des risques liés au niveau sonore ;
- ▶ diffusion d'informations pratiques sur la santé ;
- ▶ participation aux campagnes d'alerte précoce sur les produits psychotropes en circulation ;
- ▶ participation à l'évaluation du label ou de la charte ;
- ▶ participation à un système de "retour à la maison" ;
- ▶ accueil d'un espace de repos (chill out) et de stands d'information avec du personnel formé.

Ces chartes et labels permettent également d'initier ou de renforcer le partenariat avec le secteur festif et de communiquer sur les mesures prises : campagne médias, diffusion d'autocollants ou visibilité d'un logo sur les vitrines de lieux festifs. Pour les exploitants, c'est une occasion de se démarquer positivement et d'affirmer leur volonté de s'impliquer et de collaborer au mieux vivre ensemble dans le quartier, en partenariat avec la ville.

Néanmoins, bien que ces outils soient aujourd’hui reconnus comme permettant une gestion participative et responsable de la vie nocturne, ils restent fragiles en termes de contrôle et de suivi. De tels dispositifs ont l’inconvénient d’instaurer un système d’inclusion/exclusion qui peut stigmatiser les établissements non signataires. En outre, la plupart des villes observent des difficultés à impliquer concrètement certains partenaires festifs, y compris les signataires de la charte qui ne respectent pas toujours activement les engagements pris dans ce cadre. Dans la mesure où les engagements ne sont pas contraignants, il est difficile d’assurer un réel contrôle des mesures prises par les partenaires et d’en évaluer les résultats. Cette difficulté s’explique en partie par l’important turn-over des professionnels dans les établissements et la nécessité de moyens humains et d’investissements financiers pour les former et les accompagner dans le temps. D’autres observent parfois des contradictions entre de « bonnes » pratiques en matière de santé et réduction des risques mais de « mauvaises » pratiques en termes de tranquillité publique (non-respect de la réglementation des terrasses, nuisances sonores, etc.) ou inversement.

Certaines villes, comme Brest et Besançon, ont fait le choix de pouvoir exclure un membre de la charte en cas de non-respect des engagements, mais dans les faits cela s’avère compliqué et prend le risque de décourager l’établissement dans les efforts déjà accomplis. Généralement, cette solution n’est appliquée qu’avec l’accord de l’ensemble des signataires de la charte, y compris les établissements pairs.

D’autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires, en particulier :

- ▶ Francofolies / La Sirène (La Rochelle)
- ▶ Comité de Conciliation (Brest)
- ▶ Spiritek - Quality Bar (Lille)
- ▶ Spiritek - Quality Night (Lille)

Impliquer les citoyens :

La question de l'implication des habitants constitue un second enjeu de poids. Si la ville peut d'ores et déjà s'appuyer et mobiliser différentes instances existantes de démocratie participative (conseils de quartier, conseils de la jeunesse, etc.), elle doit aussi adopter une démarche proactive et aller chercher ceux qui n'ont pas l'habitude de participer. Il convient en effet d'éviter l'écueil de n'associer que des habitants « mécontents » qui se tournent spontanément vers les pouvoirs publics mais aussi d'aller chercher la parole des « non plaignants ». L'autorité locale doit pouvoir organiser une concertation équilibrée entre les contestataires, les noctambules, les autres riverains et observateurs de cette vie nocturne non mécontents mais qui peuvent apporter d'autres regards et analyses sur celle-ci.

Dans le cadre de son Conseil de la Nuit, la ville de Nantes a mis en place des ateliers citoyens, sur diverses questions comme la mobilité ou encore la médiation nocturne, qui avaient pour objectif de favoriser le dialogue entre les parties prenantes (commerçants, habitants et usagers), de porter un regard collectif sur ces sujets et de construire des propositions communes, dans une démarche de diagnostic prospectif.

La ville de Besançon a fait le choix d'associer des habitants issus des Conseils Citoyens et Conseils Consultatifs d'Habitants à toutes les instances de la charte et au comité de pilotage du projet « La fête à Besac ». Par ailleurs, des représentants d'étudiants sont également inclus dans le Comité de pilotage de la charte et du projet « La fête à Besac ».

Le partenariat avec le monde étudiant est également à développer et privilégier. Toutes les villes étudiantes ont développé des actions en direction du monde étudiant, que ce soit en les formant à la réduction des risques, en les accompagnant dans l'organisation des soirées, en les intégrant parfois dans les chartes. Pourtant, très peu les associent au sein des instances de concertation, au même titre que les autres partenaires.

L'université de Franche-Comté organise sur le Campus de Besançon depuis 2015 une journée d'accueil des étudiants appelée « Bienvenue aux étudiants », qui s'articule autour de diverses animations (color run, village étudiant, troc party, déjeuner avec plats internationaux, etc.) et se clôture par une soirée de concerts en centre-ville avec des stands divers et de prévention sur place. La ville est partenaire de cet événement de grande ampleur (environ 2000 participants) qui est gratuit et sans alcool.

Renforcer la coopération avec l'État :

Toutes les villes du projet ont fortement exprimé leur volonté de renforcer leur coopération avec l'Etat dans toutes ses composantes locales, Agences régionales de santé, Préfecture, Police Nationale.

Au-delà de l'apport financier nécessaire à la concrétisation et à la pérennité des actions mises en oeuvre sur le terrain, c'est aussi la symbolique d'un soutien plus important qui semble essentiel aux villes et aux acteurs de terrain concernés. La présence humaine pour assurer la continuité des services publics nationaux la nuit, l'implication dans les instances de concertation, la concertation sur la mise en œuvre d'une réglementation adaptée au contexte et aux problématiques locales et facilement applicable, sont autant d'éléments indispensables pour garantir la cohérence, la complémentarité des actions et l'équilibre entre prévention et répression.

À Bordeaux, l'Agence régionale de santé et la Préfecture sont très impliquées sur ces questions. Leur participation active dans les instances de concertation favorise leur connaissance des partenaires et des différents dispositifs mis en place, qu'elles soutiennent activement, ce qui facilite la mise en œuvre et la pérennité des actions. De plus, la politique de fongibilité des fonds entre soins et prévention décidée par l'Agence régionale de santé lui permet de soutenir les actions de prévention et promotion de la santé, qui sont généralement celles dont les financements sont les plus fragiles dans les autres villes.

Des acteurs à impliquer davantage :

Malgré leur importance, certains acteurs sont encore très peu voire pas du tout impliqués dans le partenariat.

1) les commerces de nuit non festifs, notamment ceux qui vendent de l'alcool à emporter : supérettes, épiceries de nuit, distribution et livraison à domicile. Alors même que ceux-ci sont responsables d'une proportion importante de la vente d'alcool la nuit, il est constaté dans toutes les villes du projet qu'ils méconnaissent ou contournent les interdictions de vente d'alcool à emporter. Mieux connaître et associer ces acteurs permettrait alors de les engager dans un partenariat qui soit gagnant/gagnant, sur le modèle du travail initié avec les établissements festifs. Au-delà du respect de la réglementation, des chartes pourraient ainsi engager les signataires à certaines pratiques, comme le fait de ne pas exposer l'alcool en libre service, placer les bouteilles sous clés, refuser d'ouvrir ou de déboucher des bouteilles sur place, afficher et relayer la réglementation et des campagnes de prévention.

À l'occasion de la grande Braderie annuelle à Lille, la Ville travaille en partenariat avec plusieurs commerces de vente d'alcool (supermarchés, supérettes, épiceries, etc.), pour une opération baptisée « La fête est belle, ne la gâchons pas ». Afin de lutter contre l'alcoolisation massive lors de ce week-end pouvant accueillir entre deux et trois millions de personnes, le rayon alcool de ces commerces ferme le samedi de la Braderie dès 15h. Cette fermeture est accompagnée d'une campagne d'affichage de prévention auprès d'une centaine d'établissements.

La ville de Brest a initié un travail en partenariat avec des établissements de restauration à emporter dans l'objectif notamment de faire évoluer leurs horaires d'ouverture. Ces établissements relèvent pour une part de leur activité, celle de la restauration sur place, du régime des restaurants, applicable sur le Finistère, avec une fermeture à 3h du matin. Un arrêté municipal venait compléter l'arrêté préfectoral pour inclure une période de fermeture de la

vente à emporter de 3h à 6h du matin. Diverses difficultés ont été constatées, tant par les services de police que d'autres acteurs publics, avec en particulier des fermetures plus tardives et des ré-ouvertures anticipées, contribuant à des rassemblements sur l'espace public entre 3h et 6h du matin, en hyper centre-ville, aux abords de ces établissements.

Une première démarche de sensibilisation des exploitants de ces commerces a été faite en 2013, indiquant que, faute d'amélioration, la ville pourrait être amenée à revoir le régime horaire s'appliquant à la vente à emporter. Depuis, constatant peu d'évolution, la ville a décidé en 2014 de réglementer l'activité de restauration comme suit :

- ▶ les établissements de type « restauration à emporter » et les établissements sur la commune de Brest dont l'exploitant est titulaire de la licence restaurant ou d'une licence de 4ème catégorie dont l'activité principale est la restauration, ne peuvent ouvrir entre 2 heures et 7 heures du matin ;
- ▶ par dérogation, les établissements brestois dont l'exploitant est titulaire de la licence grande restauration ou d'une licence de 4ème catégorie dont l'activité exclusive est la restauration sur place peuvent, après signature de la Charte de la Vie Nocturne, et par arrêté du Maire de Brest, ouvrir leur établissement jusqu'à 3 heures du matin.

2) les acteurs du secteur culturel : alors qu'une programmation et une offre culturelle riches et variées sont reconnues comme des éléments essentiels de l'attractivité et du dynamisme d'une ville, les acteurs du secteur culturel, publics (élus et services en charge de la culture) comme privés, sont encore trop peu associés au partenariat sur la vie nocturne. Il apparaît nécessaire de les reconnaître comme des leviers pour favoriser le lien social, mais aussi pour réguler les consommations excessives et favoriser ainsi une vie nocturne positive et apaisée.

À Bordeaux, la Direction Générale des Affaires Culturelles est membre de la Commission Vie Nocturne afin de garantir la conciliation de la dimension festive et culturelle des nuits bordelaises et la tranquillité des habitants. Sur certains territoires (à la Bastide - rive droite), la programmation se réalise par concertation entre la ville et les établissements/programmateurs d'événements. Ce dialogue a permis l'élaboration d'un calendrier et des horaires de manifestations en plein air équilibrés et concertés.

Le Collectif Culture Bar-Bars, fédération nationale de cafés-cultures forte de plus de 500 adhérents sur le territoire national, mène des actions en vue de défendre la liberté de diffusion de spectacles vivants dans une approche à la fois sociale, culturelle et citoyenne des cafés-cultures. La fédération appelle à penser, concevoir des réponses probantes et adaptées aux territoires dans une approche de filière en lien avec l'ensemble des acteurs culturels, des agents économiques, des collectivités territoriales et services déconcentrés de l'État dans une dimension locale, régionale, nationale et internationale. Cette fédération porte aussi le festival éponyme, 2^e événement après la Fête de la musique (plus de 800 concerts en 2016 dans 240 lieux qui ont réunis pendant 3 jours 145 000 festivaliers), qui promeut l'engagement des établissements dans l'animation culturelle et festive de nuit et est aussi l'occasion d'expérimenter avec différents partenaires de la prévention des dispositifs de réductions des risques, etc.

D'autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires, en particulier :

- ▶ Francofolies / La Sirène (La Rochelle)
 - ▶ Commission de la Vie Nocturne (Bordeaux)

3) les transporteurs : les trajets utilisés en ville sont différents de nuit. Au-delà des mesures destinées à raccompagner le public festif en toute sécurité, la fluidité des flux nocturnes de personnes en ville doit être analysée et réfléchie en lien avec les transports publics mais également privés, notamment les taxis. Adapter l'offre de transports aux besoins implique également des aménagements adaptés pour assurer leur bonne utilisation (éclairage, sécurité, proximité des lieux de vie de la nuit, etc.). Faciliter le trafic entre le centre et sa métropole, y compris les banlieues, est également fondamental pour développer une ville ouverte et solidaire.

4) les services de soins et d'urgence : des collaborations avec ce secteur peuvent être mises en place pour des dispositifs de réduction des risques ou pour faciliter la gestion des ivresses publiques manifestes (IPM). En effet, la loi prévoit qu'une personne trouvée en état d'ivresse doit être présentée à un médecin avant d'être placée en cellule de dégrisement. Le partenariat avec le secteur médical est également essentiel pour nourrir le diagnostic et obtenir des données concernant les hospitalisations pour intoxication éthylique aiguë (IEA).

Afin de faciliter le travail des forces de police qui doivent transporter les personnes puis attendre que soit délivré un certificat médical, certaines villes, à l'instar de Brest, soutiennent et financent des dispositifs permettant à des médecins de réaliser des astreintes en commissariat.

D'autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires, en particulier :

- ▶ Elsa / SAU (La Rochelle)
 - ▶ IPM (Brest)

E) Communiquer



La communication revêt une dimension importante pour la bonne mise en œuvre et la lisibilité de la stratégie qui est menée. En fonction des publics auxquels elle s'adresse, celle-ci répondra à différents objectifs. En interne, elle aura pour but d'informer et de mobiliser l'ensemble des services de la Ville ; en externe, elle s'attachera à démontrer les objectifs visés et à faire connaître les moyens mis en œuvre en matière de prévention et réduction des risques, d'aménagement des espaces, de réglementation et mesures administratives. Il est utile pour la municipalité de faire de la pédagogie sur ses actions pour que celles-ci soient connues et comprises par les différents types de population concernés : riverains, publics festifs et professionnels.

Pour être efficace, une stratégie de communication doit être conçue par rapport à son public cible. Une démarche participative qui associe le public visé à la construction d'une campagne peut se révéler particulièrement pertinente lorsque celle-ci s'adresse à un public jeune et festif.

Bordeaux a misé sur la co-construction d'une partie de sa communication sur la Festiv'attitude avec les étudiants, en particulier avec ceux de l'Ecole de communication visuelle qui ont participé à la réalisation de vidéos virales. La ville propose des flyers sur les conseils « pour que la fête soit plus belle ». Ceux-ci sont diffusés lors des grands événements tels que l'Euro, la Fête de la musique ou des festivals locaux (Relâche, Hors Bord, Océan-climax) par les organisateurs via leurs réseaux sociaux.

À Besançon, la ville a fait le choix de s'effacer dans sa campagne « la fête à Besac - d'alcool c'est + cool », en ne faisant pas apparaître de logo ou de mention directe des pouvoirs institutionnels soutenant le dispositif, et fait place à l'usager qui est mis au centre du projet. Un logo spécifique « la fête à Besac » a ainsi été créé et se retrouve sur tous les supports : charte de la vie nocturne, affiches

des soirées alternatives, plaquettes de prévention et campagnes de prévention.

Nantes a lancé en septembre 2016 une nouvelle campagne de communication « Marre des soirées PLS »⁸. La tonalité de la campagne se veut positive, autour de la liberté et du vivre ensemble pour préserver sa santé. Cette campagne, élaborée via une agence de communication et un groupe consultatif représentatif des principales cibles (16-22 ans) a pour objectifs d'alerter, de responsabiliser les jeunes et d'encourager la solidarité entre ces jeunes.

Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine a piloté entre 2015 et 2017 le projet Com'2Party qui avait pour objectif d'améliorer la diffusion, l'accessibilité et l'attractivité des messages de prévention et réduction des risques par des stratégies de communication digitale associant les professionnels de la fête (clubs, organisateurs de soirée, etc.). La stratégie de communication de ce projet, mise en œuvre en 2016, s'est déclinée en deux parties :

- ▶ la création et l'animation d'un compte Facebook qui a permis à la fois de mutualiser les ressources en fournissant des contenus réguliers (infos santé, curation d'articles, infographies, etc.) ;
- ▶ la diffusion d'une campagne de communication commune, qui consistait en l'adaptation en France de la Campagne Celebrate Safe déjà déployée aux USA et aux Pays-Bas et à laquelle se sont associés plus de 60 établissements et organisateurs de soirées.

D'autres exemples sont développés dans les fiches actions remplies par les huit villes partenaires, en particulier :

- ▶ Affiche de Communication (Nantes)

8- Position latérale de sécurité

Il est important que des professionnels de la communication soient associés à la démarche afin d'en garantir l'efficacité. Ils peuvent permettre notamment d'éviter certains écueils : discours moralisateur, hygiénisme, prévention par la peur, stigmatisation. À cette fin, la municipalité peut soit avoir recours à son service communication, soit faire appel à des prestataires extérieurs. Dans le dernier cas, elle devra *a minima* associer le premier à la démarche afin d'en assurer la cohérence et la pertinence.

F) Évaluer



Parce que ce sujet suscite des débats et même souvent des conflits, il faut pouvoir rendre compte objectivement de la stratégie et des actions mises en place pour prévenir et réduire les risques et nuisances liés aux alcoolisations importantes la nuit, et de l'évolution du contexte et des problématiques.

Au vu de la diversité des acteurs et champs d'action concernés par le sujet, l'analyse de l'impact et de l'efficacité des actions sont éminemment complexes et trop souvent occultées en amont de leur définition et de leur mise en place. Pourtant, il est impératif qu'elles soient pensées dès le départ, en fonction des objectifs stratégiques et opérationnels visés.

Le plan d'action doit s'appuyer sur une procédure d'évaluation continue : une évaluation de projets ou d'actions se fait tout au long du processus : dès le diagnostic, au cours de la mise en œuvre d'une intervention, à la fin de celle-ci et plus tard encore pour tenter d'en analyser l'impact sur les comportements.

L'évaluation doit également être participative pour être la plus complète et objective possible. Tous les partenaires doivent être impliqués dans l'évaluation, sachant que le rassemblement des données et leur bonne

analyse dépendra de leur collaboration. Elle se doit également d'intégrer le public visé par les actions. En fonction de son objet, du temps et des moyens consacrés, elle peut être menée par une instance composée de personnes représentatives du projet, faire appel à des intervenants extérieurs et/ou des experts, se faire en interne, être accompagnée, etc. Enfin, il existe plusieurs méthodes et outils aidant à l'évaluation (questionnaires, entretiens, focus group, etc.).

Questions essentielles auxquelles une évaluation doit apporter des réponses :

- ▶ **Pertinence** : Les objectifs de l'action, du projet correspondent-ils aux problèmes présents et aux finalités générales de la politique élaborée ?
- ▶ **Cohérence interne** : Les objectifs de l'action sont-ils tous cohérents ?
- ▶ **Cohérence externe** : Les objectifs de l'action sont-ils cohérents avec d'autres mesures ?
- ▶ **Efficacité** : L'action a-t-elle produit les résultats escomptés ?
- ▶ **Efficience** : Quel a été le coût de réalisation de l'objectif ?
- ▶ **Impact** : Quel a été l'impact, direct et indirect, de l'action ?
- ▶ **Mise en œuvre** : La mise en œuvre s'est-elle déroulée comme prévu ?
- ▶ **Valeur ajoutée** : Pour quelle raison l'action a-t-elle été confiée à un acteur particulier ?⁹

Il convient tout d'abord de questionner l'objet de l'évaluation : on peut décider d'évaluer une action par ses résultats mais aussi par les processus mis en œuvre pour la réaliser. L'évaluation du processus tend à améliorer la compréhension des activités exécutées dans le cadre d'un programme et à vérifier si elles ont été mises en œuvre comme prévu. L'évaluation des résultats s'intéresse plus à l'efficacité globale d'un programme. Les évaluations ont généralement lieu à l'issue d'un projet ou d'un programme, mais elles peuvent être réalisées avant (*ex ante*), pendant ou après la fin d'une activité (*ex post*).

Cela nécessite de définir des indicateurs (existants ou à créer), c'est-à-dire des critères qui vont permettre d'évaluer l'objet de l'évaluation.

⁹-Méthodes et Outils pour une approche stratégique de la Sécurité Urbaine, Efus 2016

Comment définir des indicateurs ? Les indicateurs peuvent être de deux sortes : de résultats ou de processus. Le premier permet d'évaluer l'atteinte ou non de l'objectif, et donc l'impact et le deuxième, la bonne mise en œuvre des actions. Les indicateurs de résultats découlent donc directement des objectifs. À un objectif doit correspondre un indicateur de résultats minimum. Les indicateurs de processus découlent directement des actions. Les indicateurs de processus sont les plus évidents et faciles à formuler, pour chaque action, il est aisément de définir l'indicateur qui permettra de vérifier si l'action a bien été menée. Les indicateurs de résultats sont souvent plus complexes et prennent généralement plus de temps, de moyens et d'énergie à être vérifiés, par conséquent ils sont plus rares et doivent être définis aussi en fonction des moyens dont on dispose pour l'évaluation.

Exemples d'indicateurs de résultats :

- ▶ réduction des plaintes des riverains ;
- ▶ volume de vente d'alcool des établissements et commerces ;
- ▶ nombre d'ivresses publiques manifestes ou d'hospitalisations pour intoxications éthyliques aiguës ;
- ▶ réduction des dégradations ;
- ▶ réduction du volume de déchets ramassés en semaine (notamment le verre).

Exemples d'indicateurs de processus :

- ▶ nombre de personnes qui ont vu une campagne d'information ;
- ▶ nombre de flyers distribués ;
- ▶ nombre d'interventions des services ;
- ▶ fréquentation des sites internet / pages des réseaux sociaux, dédiés aux campagnes de réduction des risques ;
- ▶ nombre de personnes touchées par une action (rencontres lors des maraudes ; présence aux soirées alternatives ; fréquentation des stands, etc.).

Parce qu'elle nécessite des ressources et moyens importants, l'évaluation est encore insuffisamment intégrée dans les politiques publiques. Pour améliorer la qualité de cette évaluation, il faut abandonner les approches qui ne consistent qu'à encourager les organisations locales à appliquer sur leurs propres activités des mesures potentiellement coûteuses et chronophages. « L'Institut australien de criminologie (Australian Institute of Criminology) propose une série de recommandations utiles pour l'évaluation :

- ▶ évaluer les cibles dans les domaines qui en tireront le plus profit ; assurer le suivi régulier de l'évolution des projets ;
- ▶ mettre en place des mécanismes visant à gérer et à favoriser le travail d'évaluation ;
- ▶ évaluer le processus et les résultats ;
- ▶ planifier l'évaluation sans tarder et adopter une approche systématique ;
- ▶ rechercher les moyens de déterminer de quelle manière et dans quelles circonstances les interventions fonctionnent ;
- ▶ faire un meilleur usage de la faiblesse des évaluations ;
- ▶ mesurer les résultats à court et à long terme ;
- ▶ inclure si possible une évaluation économique. »¹⁰

10-Méthodes et Outils pour une approche stratégique de la Sécurité Urbaine, Efus 2016

Conclusion



Le travail accompli dans le cadre du projet Alcool, ville et vie nocturne a permis aux huit villes impliquées dans le projet de mobiliser, dynamiser ou élargir leur partenariat local, tant en interne entre les différents services municipaux concernés par cette thématique, qu'avec des partenaires externes, et d'initier ou réactiver un travail et une réflexion autour d'une vision commune de la vie nocturne.

Les échanges et les visites dans le cadre du projet leur ont permis d'initier un travail de diagnostic partagé via le remplissage de la carte d'identité et des fiches actions et de bénéficier de l'œil extérieur d'experts et de leurs pairs sur leurs dispositifs, de questionner certaines pratiques ou au contraire de mettre en lumière l'intérêt, l'originalité, les conditions de réussite de certaines actions paraissant parfois « évidentes » aux yeux de ceux qui les mettent en œuvre depuis plusieurs années.

Cette publication permet de présenter la diversité et la complémentarité des axes de travail à privilégier pour prévenir les consommations excessives, réduire les risques et nuisances qui leur sont associés, favoriser des comportements responsables et un environnement et un cadre de vie animé et apaisé. Le choix de chaque ville d'agir sur l'un ou l'autre élément dépendra bien entendu du contexte local et des objectifs qu'elle s'est fixés. L'ensemble des villes du projet Alcool, villes et vie nocturne ont fait le choix de conjuguer les approches, ce qui leur permet d'intervenir sur plusieurs facteurs et par différents moyens. Les recommandations méthodologiques présentées ici ont pour objectif de les aider à mieux coordonner et intégrer les différentes actions mises en œuvre pour parvenir à une stratégie globale et transversale.

Un certain nombre de difficultés observées et partagées lors du projet doivent amener l'Etat, les villes et leurs partenaires à poursuivre le travail initié, notamment :

- ▶ clarifier la réglementation pour qu'elle soit mieux connue, comprise, acceptée. Il s'agit également de renforcer et faciliter son contrôle pour que les infractions soient plus systématiquement réprimées ;

- ▶ pérenniser les actions mises en œuvre en soutenant leur financement ;
- ▶ travailler sur la définition d'indicateurs pour évaluer les différents dispositifs, en développant des outils d'analyse qualitatifs et quantitatifs. Il est nécessaire pour cela de permettre le recueil et le partage des données entre les différents partenaires locaux et de faciliter leur analyse ;
- ▶ renforcer le partenariat déjà existant avec l'Etat, les établissements festifs, les associations étudiantes et universités, et y associer davantage en particulier le secteur culturel, les commerces de distribution et restauration, les transports publics et privés. Par ailleurs, comme pour l'ensemble des politiques de sécurité, il est important d'associer les habitants, dans toutes leurs composantes.

Se prémunir d'une gestion sécuritaire de la nuit

Depuis plus de vingt ans, les travaux de l'Efus insistent sur l'importance de l'équilibre entre actions de prévention, de réduction des risques, de cohésion sociale et de sécurité. Des progrès ont été observés dans les politiques publiques ces vingt dernières années, mais cet équilibre reste fragile et se doit encore d'être rappelé.

Mené entre 2015 et 2017, le projet Alcool, ville et vie nocturne a coïncidé, en France comme dans d'autres pays d'Europe, avec des attentats terroristes particulièrement meurtriers et traumatisants qui se sont attaqués au quotidien de notre société, à sa culture, à sa vie nocturne, à sa diversité, en prenant pour cible une salle de concert, des cafés, des restaurants, des manifestations festives et touristiques.

Dans ce contexte, les villes comme les organisateurs de grands événements se sont vu imposer des dispositifs de sécurité dont le coût financier et la mise en place comportent le risque, pour la collectivité, de perdre une partie du bénéfice culturel et économique de ces diverses manifestations. À ce sujet, les élus du FFSU ont pris une résolution en octobre 2016 pour que la gestion des risques prenne en compte la nécessité de maintenir une vie culturelle et festive, et rappelant que cette dernière contribue à la cohésion sociale et ainsi à la sécurité.

Ne pas oublier les vulnérabilités exacerbées par la nuit

Parce qu'elle représente des opportunités majeures de développement économique, touristique, culturel, les villes européennes ont besoin de mettre en avant la qualité de leur vie nocturne et doivent répondre à l'élargissement des temps de travail des habitants et à leurs attentes en termes d'activités et de sorties.

Il s'agit cependant de ne pas oublier que la nuit dans une ville ne se limite pas à la vie festive et peut aussi exacerber des insécurités, - ressenties ou réelles - les vulnérabilités et l'isolement de certains publics voire le sentiment d'abandon. Les villes doivent rester attentives à tous les territoires et à tous les publics la nuit et notamment :

- ▶ au genre : la nuit accentue le sentiment d'insécurité pour les femmes et certaines minorités sexuelles (LGBT) car c'est le moment où la rue semble le plus propice au harcèlement ou agressions sexuelles ;
- ▶ aux publics particulièrement vulnérables, plus fragiles et objets de plaintes ou de violences : prostituées, sans domiciles fixes, etc. ;
- ▶ aux quartiers périphériques et prioritaires : développer des activités et une présence humaine la nuit dans les quartiers prioritaires, à des moments où les services publics sont en retrait, représente des opportunités en matière de : valorisation et développement culturel et économique des quartiers ; mixité des populations et échanges avec les centres-villes ; tranquillité publique (lutte contre les regroupements sur l'espace public et dans les halls d'immeuble, baisse du sentiment d'insécurité) ; prévention de la délinquance. Il convient également de préserver et faciliter la continuité et les liens entre centre et périphérie en facilitant l'accès à la vie nocturne festive aux publics des banlieues, notamment les jeunes.

>>>>>>>>>>>>>>>>

Annexes

>>>>>>>>>>>>>>>>

ANNEXE 1 - MODÈLE DE LA CARTE D'IDENTITÉ

Introduction

Cette carte d'identité a pour objectif de recueillir des données afin d'appréhender au mieux votre ville et son fonctionnement. Celle-ci nous donnera une vision globale de la situation, nous permettra également d'organiser au mieux nos visites sur le terrain et nous aidera enfin à formuler des recommandations au plus proche de vos préoccupations.

Le canevas a été rédigé afin de pouvoir comparer au mieux les différentes villes prenant part au projet et ce, de manière uniforme et la plus objective possible, même si nous sommes conscients qu'il est difficile d'être exhaustif.

Pour ce faire, nous vous suggérons de créer un groupe d'état des lieux rassemblant des protagonistes d'horizons divers qui permettrait de recueillir les différents points de vue et les différentes sources d'informations des acteurs concernés, ceci afin d'obtenir une vision la plus proche possible de la réalité, intégrant les représentations que chacun s'en fait.

Pour être la plus représentative possible des acteurs concernés, cette instance devrait idéalement se composer de :

- ▶ représentant de la ville (maire, élu, membre du conseil municipal, services : jeunesse, prévention, santé, médiation, etc.)
- ▶ représentant de l'Etat (police, préfecture, chef de projet MILDECA, agence régionale de santé, Education nationale, PJJ, procureur, etc.)
- ▶ acteurs associatifs agissant dans le domaine de la prévention, de la prise en charge et de la réduction des risques liés à la consommation d'alcool et aux conduites addictives en général
- ▶ représentant du milieu festif (organisateur d'événements et/ou teneur de lieu festif)

- commerçant de produits alcoolisés et/ou cafetier
- jeunes

Le document qui suit est structuré en trois parties :

1- Les constats

2- La finalité et les objectifs

3- Les actions

1. Les constats

Avant d'aborder les questions spécifiques liées à l'alcool, pourriez-vous citer 3 atouts et 3 défauts principaux de votre ville ?

Atouts

- 1.
- 2.
- 3.

Défauts

- 1.
- 2.
- 3.

Quelles sont les principales caractéristiques socio-démographiques de votre population ?

En 5 lignes.

Disposez-vous de données sur les comportements de consommation d'alcool (et éventuellement en lien avec d'autres consommations) de votre population ?

Si oui, résumez les données principales et veuillez nous transmettre les rapports éventuels complets en annexe.

En 10 lignes.

Disposez-vous d'un recueil de données sur le sentiment de sécurité, la salubrité, les plaintes, la dégradation, les violences (y compris les violences intrafamiliales), les services d'urgences, soins, les accidents (circulation routière, autres types d'accidents), etc. qui nous permettraient d'affiner notre vision de la réalité de terrain ?

Si oui, résumez les données principales et veuillez nous transmettre les éventuels rapports complets en annexe.

En 10 lignes.

Comment décririez-vous le tissu associatif de votre ville (en lien, de près ou de loin, avec la consommation d'alcool et ses nuisances) ?

En 5 lignes.

Comment est-il organisé (composition, concertation, direction, financement, etc.) ?

En 5 lignes.

Y a-t-il des concertations où les questions en matière de consommation d'alcool et de conséquences sur la santé et la sécurité peuvent émerger ?

Si oui, citez jusqu'à 5 exemples en complétant le tableau ci-dessous :

Exemples	Parties prenantes	Lieux	Fréquence

Que pensez-vous de ces concertations ?

Est-ce utile, efficace, de qualité, etc. ? En 5 lignes.

Quels sont les jours, les lieux et les publics qui posent le plus ou le moins de problèmes ?

Pour ceux-ci, quels sont les types de problèmes rencontrés ?

Citez 3 principaux problèmes.

Quelle analyse faites-vous de cette situation ?

Comment décririez-vous le milieu festif existant dans votre ville ?

Nombre, répartition et caractéristiques des lieux festifs, des populations qui les fréquentent, accessibilité financière, accessibilité par transports en commun, etc.

En 10 lignes.

Comment décririez-vous l'accès aux boissons alcoolisées dans votre ville ?

Proximité, plages horaires, types de commerces, prix, etc.

En 10 lignes.

Cet accès aux boissons alcoolisées est-il différent pour les mineurs ?

Proximité, plages horaires, types de commerces, pratiques commerciales, etc.

En 5 lignes.

Faites-vous des constats particuliers en matière de pratiques commerciales ou publicitaires concernant les boissons alcoolisées ?

Offres promotionnelles des bars et lieux festifs, « happy hours », affichage dans l'espace public et à proximité des établissements scolaires, pratiques dans les grands événements, soirées sponsorisées par des alcooliers, etc.

En 10 lignes.

2. La finalité et les objectifs

Quels sont vos principaux enjeux par rapport à la consommation d'alcool et aux conséquences sanitaires et sociales dans votre ville ?
En 3 lignes.

De manière plus spécifique, quels sont les 3 objectifs principaux à court terme (dans l'année à venir) que vous visez en matière d'alcool dans votre ville ?

Un objectif est un résultat que l'on veut atteindre. Il doit être vérifiable et/ou mesurable, et devrait pouvoir servir à définir des actions à mettre en œuvre.

Objectif 1.
Objectif 2.
Objectif 3.

De manière plus spécifique, quels sont les 3 objectifs principaux à moyen terme (dans les 3 années à venir) que vous visez en matière d'alcool dans votre ville ?

Un objectif est un résultat que l'on veut atteindre. Un objectif doit être vérifiable et/ou mesurable, et devrait pouvoir servir à définir des actions à mettre en œuvre.

Objectif 1.
Objectif 2.
Objectif 3.

Comment la ville communique-t-elle sur ce qui se fait en matière d'alcool ?

- aux acteurs de terrain (associations, enseignants, parents, etc.) :

- à la population :

- aux financeurs :

- aux pouvoirs publics :

Pouvez-vous citer quelques exemples concrets de communication développés à ce sujet ?

Il peut s'agir de liens internet, rapports ou autres documents. Vous pouvez nous transmettre les éventuels rapports ou autres documents complets en annexe.

La ville s'est-elle dotée d'un plan d'actions en matière d'alcool ?

Un plan d'actions est un plan co-construit définissant les objectifs, stratégies et actions à mettre en œuvre. Il définit les missions des différentes parties prenantes. Si un plan d'actions existe, merci de nous le transmettre en annexe.

Si oui, s'intègre-t-il dans d'autres plans de la ville (ex : plan local de santé, de sécurité, etc.) ?

3. Les actions

Pour cette partie, nous vous demandons de lister de manière succincte des actions menées par la ville et/ou ses partenaires en matière d'alcool (les fiches actions ci-après permettront de les détailler davantage).

Que fait la ville et/ou ses partenaires en matière de collecte de données ?

Y a-t-il des procédures mises en place pour observer de manière régulière les évolutions en termes de comportements de consommation et/ou de réduction des risques et nuisances (enquêtes, recueil de données, déclinaisons locales d'enquêtes nationales, etc.) ?

S'il y a des données, comment les utilisez-vous ?

La ville s'est-elle dotée d'un plan d'actions en matière d'alcool ?

Un plan d'actions est un plan co-construit définissant les objectifs, stratégies et actions à mettre en œuvre. Il définit les missions des différentes parties prenantes. Si un plan d'actions existe, merci de nous le transmettre en annexe.

S'il y a évaluation, quels indicateurs utilisez-vous ?

Que fait la ville et/ou ses partenaires en matière de prévention/éducation/promotion de la santé (hors actions spécifiques de réduction des risques) ? Citez les actions qui seront détaillées dans les fiches actions.

La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci (charte d'Ottawa, 1986). Elle fait donc le lien entre l'individu et les environnements dans lesquels il évolue (vision globale et multiple).

Que fait la ville et/ou ses partenaires en matière de réduction des risques et des nuisances ? Citez les actions qui seront détaillées dans les fiches actions.

La réduction des risques est une stratégie qui privilégie les actions de soin et de prévention dont le but est de limiter les risques sanitaires et sociaux liés à l'usage de drogues.

Listez des actions existantes, que ce soit dans la ville, en milieu festif, lors d'événements, etc.

Exemples : distribution d'eau gratuite, comptoir d'échanges de seringues, capitaines de soirées, transports collectifs, chartes avec les commerçants, campagne de prévention, information sur les risques liés à la consommation d'alcool et à la polyconsommation, etc.

Que fait la ville et/ou ses partenaires en matière de contrôle, réglementations ? sanctions ?

Existe-t-il une ou des règles/dispositions spécifiques encadrant les consommations dans l'espace public et/ou par les mineurs, la conduite en état d'ivresse, la politique promotionnelle d'événements, le sponsoring alcool, l'interdiction ou la limitation de pratiques poussant à la surconsommation, une politique d'affichage, etc. ?

ANNEXE 2 - INVENTAIRE DES ACTIONS

Introduction

Cet inventaire vise à expliciter les actions entreprises, non seulement par la ville, mais aussi par d'autres acteurs de terrain ayant mis en place des actions/projets en lien avec la consommation d'alcool.

Il s'agit ici de lister les actions/projets dont vous êtes les commanditaires et/ou coordinateurs et non pas les partenaires.

Pour chaque action ou projet, nous vous demandons de remplir la fiche qui suit (description de l'action/du projet).

Description générale de l'organisme

Nom de l'organisme et coordonnées :

Objet social de l'organisme :

Depuis quand l'organisme existe-t-il ? :

Site internet :

Description de l'action/du projet

Nom de l'action/du projet :

Description (en 5 lignes) de l'action/du projet :

Public(s) ciblé(s) par l'action/le projet :

Couverture territoriale de l'action/du projet :

Début et fin de l'action/du projet :

Objectif(s) de l'action/du projet :

Stratégie(s) d'action utilisée(s) (exemples : « peer to peer », communication sociale, mesures réglementaires, aménagements urbains, formation de professionnels, concertations entre acteurs d'un même territoire, etc.) :

Description des activités liées à l'action/au projet :

Méthodes et outils utilisés pour mener ces activités :

Moyens (humains et financiers) dont vous disposez pour mener l'action/le projet :

Qui finance cette action/ce projet, à quelle hauteur et sur quelle durée ?

Partenaires pour cette action/ce projet :

Evaluation prévue, réalisée (de quel type et sur quoi, principaux résultats) :

